CBCS-Network

The Congo Basin Conservation Society-Network
www-cbcsnetwork.org
Adresse: 14 Av. De la résidence, commune d'Ibanda
Tél : +243 (0) 994013754
cbcsnetworkrdc@gmail.

Rapport Annuel des Activités Réalisées par l'ONG Congo Basin Conservation Society '' CBCS-Network'' en 2025.



Photos crédits : CBCS-Network

Janvier 2025

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS 4
Message d'Ouverture du Directeur Exécutif 6
Bilan global de l'année 2025. 7
I. Présentation du Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network). 8
i.1. Historique et mission. 8
i. 2. Objectifs stratégiques : 8
i. 3. Zones d'intervention : 9
i.4. Organisation administrattion et politique CBCS: 9
i.5. Personnel de l'organisation: 9
i.6. Diagnostic organisationnel de CBCS: 10
i.7. Analyse des forces et faibles de CBCS: 11
i.8.Besoin en forcement des capacites: 12
i.9.Differents réseaux dont CBCS est affilié: 13
II. Analyse de l'Année 2025 (Activités réalisées). 15
iii.1. Projets menés 15
I. **Projet. Soutenir les mouvements visant à influence les politiques en faveur de l'agroecologie et reduire la presssion sur les forêtsen RDC.** 155
1. Présentation : 16
2. Résultats du projet : 18
3. Leçons apprises. 19
4. Difficultés rencontrées. 21
II. Projet d'Autonimisation des femmes et jeunes entrepreneurs dans la restauration de l'environnement 21
1. Présentation du projet: 22
2. Résultats obtenus : 23
3. Leçons apprises : 24
4. Difficultés rencontrées : 25
III. Projet d'organisation d'une foire des semences paysannes en RDCongo dans la province du Maniema 25
1. Présentation : 26
2. Résultats : 26
3. Leçons apprises : 27
4. Difficultés rencontrées : 28

VI. Projet d'assistance légale en faveur des défenseurs et militants climatiques des organisations basés dans la province du Maniema.....28
1. Présentation : 31
2. Résultats : 32
3. Leçons apprises : 30
4. Difficultés rencontrées : 30
V.Projet d'Identification des cas de violation des droits de l'homme et environnemental sur le site d'exploitation des minerais strategiques en RDCongo.....31
1. Présentation : 31
2. Résultats : 37
3. Leçons apprises : 33
4. Difficultés rencontrées : 34
VI. Projet du soutenir la participation des acteurs de la societe civile du bassin du congo en RDC à la cop 30 à Belém du 06 au 21 Novembre 2025 sur les changments climatiques.....35
1. Présentation :.....36
2. Résultats :.....37
3. Leçons apprises :.....39
4. Difficultés rencontrées.....39
1.1. Renforcement des capacités. 40
I. Axes principaux des échanges 41
II. Enseignements clés issus des échanges 42
III. Clôture des travaux et perspectives 43
1.3. Plaidoyer sur la destruction Parc National de Kahuzi Biega et sensibilisation. 44
1.4. Participation aux réunions internationales sur la justice climatique. 46
III. Recommandations 49
1. Aux autorités : 49
2. Communautés locales et peuples autochtones : 50
3. Partenaires Techniques et Financiers : 51
IV. Les perspectives pour l'année 2026. 58
vi.1. Projets en cours ou à venir : 58
vi.2. Objectifs stratégiques : 59
vi.3. Opportunités de partenariat: 60
V. Données financières pour l'année 2025. 61
Remerciements. 63
Annexes. 65

I. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACEDH : Alerte Congolaise pour l'Environnement et les Droits de l'homme

ACJ : Coalition Africaine pour la Justice

ACJC : Africa Climate Justice Collective

ADID : Action pour le Développement Intégral et Durable

AGRS: Activité Génératrice de revenus

AMEC: Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone

APC: Aires protégé à base communautaire

BHRRC: Business & Human Rights Resource Centre

CBCS : Congo Basin Conservation Society

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDM: Congo Dongfang Mining

CDN : Contribution Déterminées au Niveau Nationale

CFCL: Concession des Forêts des Communautés Locales

CLIP : Consentement Libre, Informé et Préalable

CMOC : Filiale de la Société China Molybdenum

Cop : conférence des parties

FARDC : Force Armée de la République Démocratique du Congo

GIRE : Gestion Intégrée des Ressource en Eau

ICCN : Institut Congolais pour la conservation de la nature

APCC : Contre-Cop des Peuples Africains

NbS : Solution fondée sur la Nature

NTIC : Nouvelle Technologie de l'information et la communication

OCB : Organisation à base communautaire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC: Organisation de la Société Civile

PDL : Plan de Développement Local

PE : Permis d'Exploitation

PNKB : Parc National de Kahuzi Biega

RDC : République Démocratique du Congo

REDD+ : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

RN: Ressource Naturelle

ROJECF : Réseau des organisations des jeunes Engagés dans le changement climatique, conservation de la biodiversité, zones humides et forêts.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SNCS : Stratégie Nationale de Conservation de la Nature

SPANB : Stratégie et plan d'action Nationaux sur la Biodiversité

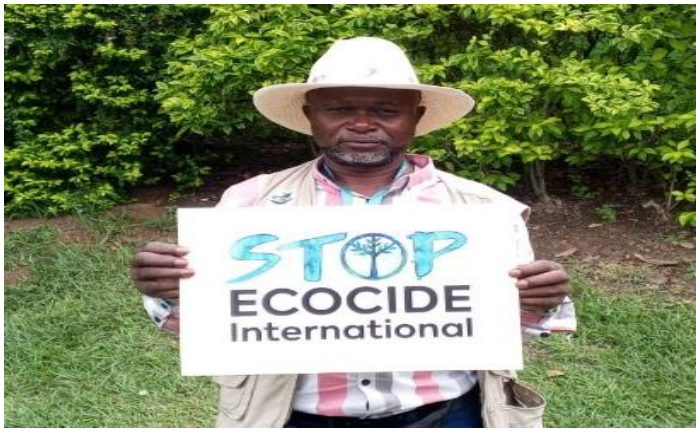
SSP : Système semenciers Paysans

TFM: Tenke Fungurume Mining

UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

US : mœurs, usages**.**

II. Message d'Ouverture du Directeur Pays Josué ARUNA.



Très chers partenaires, alliés, collègues et amis,

C'est avec un profond sentiment de gratitude et de redevabilité que nous vous présentons notre rapport annuel pour l'année 2025. Ce document retrace non seulement les réalisations de l'année écoulée, mais aussi les défis relevés et les perspectives qui s'ouvrent devant nous pour l'année 2026.

L'année 2025 a été marquée par des efforts soutenus, des innovations courageuses et une volonté constante de progresser ensemble dans un contexte complexe caractérisé par les conflits armés l'Est de la RDC.

Chaque réussite est le fruit d'un engagement collectif, d'une vision partagée et d'une détermination en vue de bâtir un avenir durable dans le bassin du Congo.

À travers ces pages, nous souhaitons mettre en lumière les résultats obtenus, mais également réaffirmer notre attachement à la transparence, à la redevabilité, la collaboration et à l'excellence.

Ce rapport est une invitation à poursuivre le chemin, à renforcer nos partenariats et à continuer d'écrire, ensemble, une histoire de croissance et de confiance pour notre avenir commun et durable.

Nous vous remercions tous nos partenaires pour votre soutien indéfectible et votre confiance renouvelée. Que cette lecture inspire et motive chacun à contribuer, encore davantage, à nos ambitions communes pour l'année 2026.

- **Bilan global de l'année 2025.**

L'année 2025, malgré les nombreux défis et la perturbation des activités causée par les guerres récurrentes à l'Est de la République Démocratique du Congo, a été marquée par un bilan très satisfaisant pour Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network).

Grâce aux politiques mises en place et à l'engagement remarquable de son équipe dynamique sur le terrain, l'organisation a pu mettre en œuvre avec succès ses activités, projets et programmes dans divers domaines d'intervention, notamment dans l'Agroécologie, la restauration des zones dégradées, la protection des aires protégées, la sécurisation des forêts communautaires, la lutte contre la criminalité faunique et floristique, l'Adaptation et lutte contre le changement climatique, la justice climatique, le Développement d'activités génératrices de revenus, la promotion du tourisme communautaire, le renforcement des capacités des membres de la communauté locale et l'Éducation environnementale

Ces réalisations témoignent de la résilience et de la détermination de CBCS-Network à poursuivre sa mission de conservation et de développement durable, même dans un contexte difficile.

- **Vision pour l'année suivante :**

Pour l'année 2026, Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network) se fixe pour vision d'améliorer ses réalisations en plaçant au cœur de ses actions une gouvernance responsable des ressources naturelles au bénéfice des communautés locales et des peuples autochtones.

Ces initiatives ambitieuses dépendront de la disponibilité des fonds ainsi que de l'évolution de la situation sécuritaire dans nos zones d'intervention. Néanmoins, CBCS-Network demeure résolument déterminée à poursuivre sa mission de conservation et de développement durable, en mobilisant les ressources et les partenariats nécessaires afin de transformer les défis en véritables opportunités.

I. Présentation du Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network).

I.1. **Historique et mission.**

Il est créé à Bukavu dans la province du Sud-Kivu, en RDC en date du 24 Décembre 2016, une organisation non -gouvernementale pour le Développement dénommée ‘’ Congo Basin Conservation Society « CBCS-Network » avec pour la mission d’accompagner les communautés locales à capturer les bénéfices des services environnementaux, afin de s’approprier la gestion rationnelle et durable des écosystèmes du bassin du Congo.

i. 2. Objectifs stratégiques :

- **CBCS s’est fixé comme objectifs stratégiques les suivants :**

1. Gérer les causes profondes de la dégradation des écosystèmes (paysages forestiers, sols, eaux douces, zones humides, etc.) qui entraînent l’érosion de la biodiversité dans le Bassin du Congo, à travers des actions de restauration, un plaidoyer soutenu auprès des décideurs politiques afin qu’ils prennent les mesures nécessaires, ainsi que la sensibilisation des communautés locales et peuples autochtones ;
2. Promouvoir la prise de conscience de la valeur de la biodiversité et des écosystèmes du Bassin du Congo grâce à des approches fondées sur le marché, des études de valorisation économique et leur intégration dans les programmes d’investissement et de développement locaux, nationaux et régionaux ;
3. Favoriser la sécurité alimentaire par une agriculture résiliente face au climat, un élevage et une pêche durables, en renforçant l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes à travers la promotion de l’industrie agroalimentaire et l’accès à des marchés compétitifs ;
4. Promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en garantissant l’accès à l’eau pour tous et en la protégeant contre les pollutions liées aux activités minières, aux hydrocarbures, aux déchets non biodégradables, au développement industriel, ainsi qu’aux problèmes d’hygiène et d’assainissement environnemental ;
5. Renforcer les capacités des acteurs municipaux afin de mettre en œuvre le processus d’appropriation de la gestion et de la conservation du Bassin du Congo, par le biais d’investissements locaux et de planifications participatives;
6. Réaliser des études d’impact environnemental et social intégrant la valeur économique, afin de mener des actions de plaidoyer soutenues;

7. Assurer un mécanisme de réponse locale rapide en cas de catastrophes naturelles ou de conflits dans la région, afin de limiter les effets pouvant nuire aux populations, aux écosystèmes et à la biodiversité ;

8. Promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les jeunes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de l'agroforesterie ;

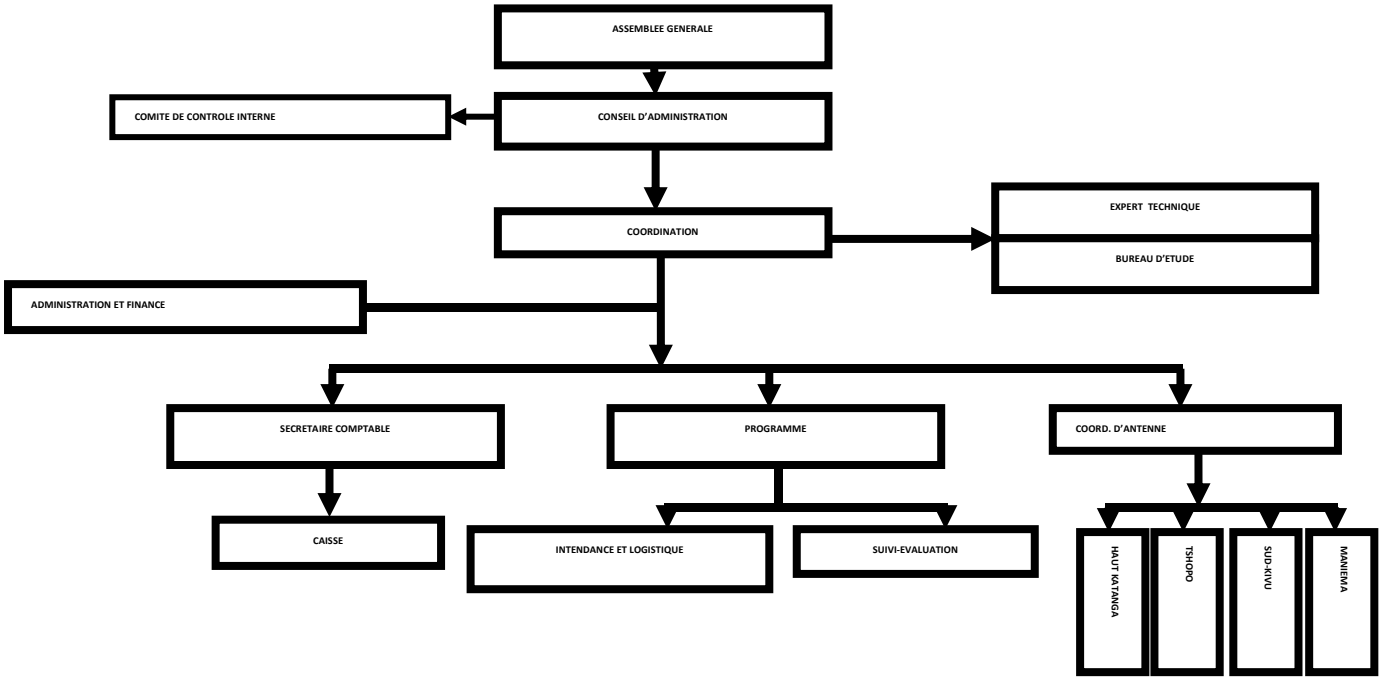
9. Développer des capacités techniques orientées vers le marché et intensifier l'utilisation des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et des innovations pour améliorer la performance des jeunes dans les chaînes de valeur de l'agriculture, de l'élevage de la pêche et de l'aquaculture.

i. 3. Zones d'intervention :

CBCS-Network actuellement active dans les provinces Sud-Kivu, Maniema, Tshopo, Lualaba, Haut Katanga et la ville de Kinshasa. Cependant ses actions envisagent couvrir l'ensemble du territoire national de la République Démocratique du Congo. Toutefois, CBCS prévoit également d'implanter des bureaux liaison de représentation dans les pays partageant le Bassin du Congo, conformément aux dispositions de ses Statuts.

i.4. Organisation administrative et politique de CBCS

❖ **Organigramme**



i.5. Personnel de l'organisation

CBCS possède une équipe multidisciplinaire composés des environnementalistes, des agronomes, des botanistes, des experts en développement rural, socio-économistes, des experts en conservation de la biodiversité, etc. cette diversité permet à l'organisation d'affronter les questions importantes qui se posent dans notre société.

Conformément aux obligations des suivis et d'analyse et des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines, le présent rapport annuel présente une analyse synthétique de la situation du personnel au titre de l'exercice 2025.

Ces éléments constituent des outils d'aide à la décision permettant d'apprécier l'équilibre social de l'organisation et d'orienter les actions futures en matière de ressources humaines mais aussi ça nous permet d'évaluer la performance sociale de l'organisation, le niveau de sécurité au travail ainsi que les efforts en matière de développement des compétences.

Au total CBCS compte 20 staffs répartis comme suit : le bureau de Bukavu à lui possède 8 permanents dont 3 femmes, le bureau de Kisangani 3 staffs dont 1 femme, le bureau de Kindu 3 staffs dont 1 une femme, et le bureau de Kinshasa 3 staffs dont 1 femme, le bureau de Lubumbashi 2 staffs dont 1 femme. De ce nombre nous devons également considérer les personnels bénévoles sur terrain qui sont évalués au nombre de 7.

La structure des effectifs reste globalement stable sur l'année 2025, sans fluctuations majeures. La prédominance du personnel masculin peut expliquer par :

- La nature des activités exercées ;
- Les profils de postes requis ;

La stabilité des effectifs indique une bonne gestion des ressources humaines, et toutefois la répartition homme/femme devra encore être renforcé afin d'attendre l'équité et la diversité selon les orientations stratégiques de l'organisation.





Réunion du staff technique bureau de Bukavu

i.6. DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DE CBCS

Tableau n°1.

Catégorie	Score
Ressources humaines	17,5
Ressources financières	12
Modes de gestion	13,5
Planification stratégique	12
Efficacité / Obtention de Résultats	17
Total	72

CSTT CBCS-décembre 2025

Du point de vue RH, CBCS considère que le nombre d'employés de la structure est suffisant pour exécuter correctement les activités relatives à la mission de l'organisation. A l'heure actuelle, la structure le bureau du siège comprend 8 permanents dont 3 femmes et fonctionne avec des volontaires membres du réseau de la Société civile environnementale du Sud Kivu et les jeunes champions de la Nature. Ces volontaires sont en détachement et mobilisés dans le cadre d'actions spécifiques. Il n'y a pas plus de permanents à l'heure actuelle avant tout pour des questions de disponibilité de ressources financières. Les contrats des permanents salariés sont signés sur une base de renouvellement annuel.

En termes de ressources financières, le budget annuel de l'organisation va croissant à l'heure actuelle. Le budget 2023 était d'environ 453 920 USD, celui de 2024 de 287 810 USD et 2025 est d'environ 251000 USD mobilisés malgré la situation actuelle au pays.

Les partenaires principaux de l'organisation à l'heure actuelle sont WWF (Programme « Leading the change », financement du SIDA, coopération suédoise), International Union for Nature Conservation (IUCN, including Hippos Specialist Group and IUCN France), European Climate Foundation (ECF), UNDP, GEF Small Grant Program, Campaign for Nature, Agroecology Fund / Alliance for Food Sovereignty in Africa (AFSA), Global Green Grant Fund, World Bank (PFCIGL project), CS Funds, USHIRIKI Network for Great Ape Conservation in DRC, AUDA-NEPAD through the AFR100 initiative, The Roddenberry Foundation, Porticus foundation and Stichting Benevolentia et Business Human Right Resource Centre.

En matière de modes de gestion de la structure, l'organisation reconnaît avoir à travailler sur son système de suivi-évaluation et à la mise en place d'un système de gestion financière adapté à l'obtention de plus grosses subventions (gestion axée sur les résultats). L'organisation utilise pour le moment de logiciel de gestion comptable et financière de la dernière génération mais fait usage des outils comme Excel, SAGE, pour produire les rapports financiers et un audit financier de la structure a été fait en 2024, pour renforcer sa crédibilité auprès des bailleurs de fonds.

L'organisation a un plan stratégique mise en œuvre au Sud Sud-Kivu et au Maniema, et cela est en train d'être fait dans la mesure de contribuer aux objectifs de Congo Basin Conservation Society. Le plan stratégique cherche une cohérence avec les objectifs de la RDC pour l'agenda 2030.

Concernant la communication de CBCS, possède une ébauche de plan de communication. La communication reste importante pour CBCS mais celle-ci reconnaît encore des lacunes. Le site web et les réseaux sociaux de l'organisation sont opérationnels (la page Facebook compte twitter (X), Youtube, Lindkin) mais demande des améliorations.

i.7. Analyse des forces et faiblesses de CBCS

Tableau n°2.

	Forces	**Faiblesses**
Ressources humaines	1. Nombre d'employés suffisant pour assurer un fonctionnement correct de la structure, 2. Engagement du staff malgré les contextes difficiles, qui travaille avec ou sans moyens financiers 3. Présence de volontaires engagés, donnant une certaine flexibilité sur la mise en œuvre des activités 4. Existence de contrats pour certains salariés, 5. Mise en place d'une base des données du personnel 6. Mise en place d'une fiche de	1.Pas assez de staff sous contrat (-60%) 2.Pas de démarche proactive sur le renforcement des capacités/faible mécanisme d'évaluation des besoins de renforcement des capacités du staff 3.Manque d'outils d'évaluation des performances du personnel

	diagnostic de présence du personnel	
Ressources financières	1. Existence d'outils financiers (Excel) et administratifs permettant à faire un suivi effectif des projets 2. Existence d'une bonne capacité en termes de Mobilisation et recherche de financement 3. Existence d'un bureau sous location 4. Existence d'une parcelle achetée pour construire le bureau.	1.Pas de logiciel et de système de gestion comptable et financière permettant de gérer de plus grosses subventions 2.Problème de paiement de loyer perturbe le travail à certain niveau par manque d'un bâtiment approprié ; 3.Faible capacité financière de se construire un bureau pour l'organisation.
Modes de gestion	1. Existence des documents légaux (statuts, personnalité juridique) 2. Existence d'un manuel de procédures définissant les règles/rôles/responsabilités administratives et financières 3. Organigramme clair/chacun connaît son rôle 4. Présence des différents documents définissant la politique de gestion de l'organisation (Plan de gestion de risques, politique de sauvegarde et de lutte contre les violences sexuelles, Politique de fraude et corruption etc.	1.Faibles capacités de suivi-évaluation
Planification stratégique	1. Présence du Conseil Administration avec un rôle stratégique bien défini et séparé des fonctions exécutives et managériales (politique) 2. Mission et objectifs stratégiques bien définis 3. Présence d'un Plan stratégique actualisé	1.Manque d'appropriation par les volontaires de CBCS de sa mission 2.Problèmes au niveau de l'encadrement des volontaires
Obtention de résultats	1. Tous les projets ciblent clairement la conservation de la biodiversité 2. Participation à des réseaux et membres à des plates-formes	1.Difficultés parfois à obtenir les résultats prévus dans les délais 2.Pas d'un plan de suivi et évaluations

i.8. Besoin en renforcement des capacités.

Après l'exercice de diagnostic fait des besoins en termes de renforcement de capacités ont été identifiés.

Tableau n°3.

Priorité	Action (s)	Échéance	Responsable(s)
1	Former le personnel sur la mobilisation de ressources financières Fundraising (appui à l'élaboration/mise en œuvre d'une stratégie de levée de fonds par CBCS).	Mars 2026	Directeur exécutif
2	Former le staff sur le Leadership collaboratif...) les capacités de gestion des ressources humaines (développement d'outils de pilotage, organigramme, manuel de gestion	Mars- Avril 2026	CF

	des ressources humaines, outils de planification et gestion budgétaire, organisation de séminaires d'équipe, etc.)		
3	Former l'équipe financière sur des outils et modes de gestion comptable et financière plus adaptés à la gestion de plus grosses subventions (RF).	Mars-Avril 2026	RAF
4	Mettre en place un système de suivi-évaluation adapté à CBCS et former sur la question (Mode de gestion) et capacité à mesurer, à suivre et à documenter l'impact des activités de terrain de l'organisation (suivi-évaluation et objectivation de l'impact).	Mai - Juillet 2026	Chargé de programmes
5	Soutenir et accompagner le processus d'élaboration d'une stratégie organisationnelle et opérationnelle) de CBCS	Juilllet 2026	Chargé de programmes et un consultant
6	Développer une stratégie de communication pour CBCS (appui à l'élaboration/mise en œuvre d'un plan de communication claire, d'un site web très professionnel, d'outils de communication divers, améliorant le profil de l'organisation etc.)	Août- Septembre 2026	Chargé de Communication et un consultant
7	Renforcer les techniques en lien avec la stratégie de CBCS (méthodes d'agriculture de conservation/agroécologie, recensement d'espèces dans les forêts communautaires accompagnées, lutte anti-braconnage, etc.)	Octobre 2026	RH
8	Former le personnel et les nouveaux volontaires sur la stratégie de Plaidoyer (développement et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en plaidoyer) en faveur des peuples autochtones et communautés locales ? des écosystèmes fragiles et espèces rares du bassin du Congo en RDC.	Novembre 2026	RH
9	Actualiser le plan stratégique de CBCS (Planification stratégique)	Janvier - Février 2027	Chargé de programmes
10	Formation du personnel sur la gestion des conflits	Mars 2027	Consultant
11	Lancer les travaux de la construction du bureau appartenant à l'organisation à Bukavu.	Avril 2026	Ingénieur à recruter

i.9. Différents réseaux dont CBCS est affilié :

CBCS-Network est membre actif de plusieurs réseaux au niveau national, régional et international dont nous avons: La Société Civile Environnementale et Agro-Rurale du Congo SOCEARUCO RDC, le réseau USHIRIKI pour la conservation des grands singes, Ethical Conservation Alliance, Home Mother Earth Alliance, Home Africa Working Group, on Geoingeniering Africa, Le Cadre de Concertation des ONG Nationales CCONAT Sud-Kivu, The African NGOs Alliance for Environmental Sustainability (ANAES), Alliance for Food Sovereignty in Africa (AFSA), Aquatic Animal Alliance, African People's Climate Justice, United for our Forest Congo Basin Initiative/TUUNGANE PROJECT, World Wetland Network et le Cadre de Consertation de la Société Cicvile du Sud-Kivu et le Conseil National

des Fora des ONG Humanitaires et de Développement de la RDC (CONAFOHD), Global Forest Coalition en attente d'approbation etc.

I.10. Défis majeurs rencontrés dans la mise en œuvre de nos activités sur le terrain.

Dans la mise en œuvre de nos activités sur le terrain, nous avons été confrontés à une série de défis majeurs qui ont freiné, à divers degrés, l'efficacité et la rapidité de nos interventions. Ces obstacles, bien que variés, ont tous eu un impact significatif sur la planification, l'exécution et le suivi de nos actions. Leur analyse détaillée permet non seulement de mieux comprendre les réalités locales, mais aussi de proposer des pistes d'amélioration pour l'avenir.

1. Le mauvais état des routes : L'un des problèmes les plus récurrents est la dégradation avancée du réseau routier. Les routes, souvent impraticables, ralentissent considérablement le transport des biens et des personnes. Les véhicules s'endommagent rapidement, les coûts de maintenance augmentent, et les délais de livraison s'allongent. Cette situation limite l'accès aux zones reculées, réduisant ainsi la portée de nos activités.

2. Les normes et pratiques liées aux us et coutumes: Les us et coutumes locales jouent un rôle central dans l'acceptation ou le rejet de nos initiatives. Certaines pratiques traditionnelles, profondément ancrées dans la culture des communautés, peuvent entrer en contradiction avec nos méthodes modernes d'intervention. Le manque de compréhension ou de respect de ces normes entraîne parfois des résistances, voire des conflits, rendant indispensable une approche participative et culturellement sensible.

3. Les changements fréquents des autorités locales : La rotation rapide des responsables administratifs et politiques constitue un autre défi. Chaque changement implique une nouvelle phase de sensibilisation, de négociation et de construction de relations de confiance. Cette instabilité institutionnelle ralentit le plaidoyer, la continuité des projets et fragilise la coordination entre les acteurs.

4. La dégradation des infrastructures locales : Les infrastructures de base, telles que les écoles, les centres de santé ou les points d'eau, sont souvent en mauvais état. Leur délabrement réduit l'efficacité de nos interventions et accroît la vulnérabilité des populations. La réhabilitation de ces infrastructures devient une condition préalable à toute action durable.

5. L'insécurité dans certains endroits: Dans plusieurs zones, l'insécurité reste une menace constante. Les conflits armés, les actes de banditisme ou les tensions communautaires entravent la mobilité et mettent en danger le personnel ainsi que les bénéficiaires. Cette situation oblige à limiter ou suspendre certaines activités, compromettant ainsi les objectifs fixés au départ.

6. Les aléas climatiques: Les variations climatiques, telles que les fortes pluies, les sécheresses prolongées ou les inondations, perturbent les calendriers et détruisent parfois les infrastructures déjà fragiles. Elles affectent également les activités agricoles, principales sources de subsistance des communautés, aggravant la précarité et l'insécurité alimentaire.

7. L'apparition des maladies épidémiques : Les épidémies, comme le choléra ou la malaria, surgissent régulièrement et bouleversent les priorités. Elles mobilisent des ressources importantes en faveur du staff de terrain et nécessitent des interventions urgentes, détournant l'attention des autres activités planifiées.

8. L'inflation monétaire : l'instabilité économique et l'inflation monétaire compliquent la gestion financière des projets. Le coût des biens et services augmente de manière imprévisible, réduisant la capacité d'achat et obligeant à réviser constamment les budgets.

II. Analyse de l'Année 2025 (Activités réalisées).

Pour l'année 2025, l'organisation Congo Basin Conservation Society **(CBCS-Network)** a réalisé ses projets conformément aux axes stratégiques et programmes prioritaires, dans ses différentes zones d'intervention.

iii.1. Projets Réalisés en 2025

A. Projet 1 : Soutenir les mouvements visant à influencer les politiques en faveur de l'agroécologie et à réduire la pression sur les forêts en RDC.



Remise de demande des forêts communautaires au chef local à wamaza.



Transport des semences de Maise vers les zones de distribution.



Distribution des semences d'arachide



Récolte de champs de riz paddy de la coopérative des femmes à wamaza.



Cartographie participative des forêts communautaires.



Présence des nids des grands singes chimpanzés dans les forêts communautaires accompagnées.





Présence des crottes des éléphants des forêts dans les forêts communautaires accompagnées. La zone porte un grand intérêt de conservation de la biodiversité.







Photo atelier national de plaidoyer sur l'agroécologie à kinshasa en partenariat avec le ministère de l'environnement portant intégration de l'agroécologie dans la stratégie nationale de conservation en dehors des aires protégées.



Photo atelier provincial au Maniema sur l'élaboration de la stratégie provincial d'agroécologie.



Photo atelier provincial au Sud-Kivu sur l'élaboration de la stratégie provincial d'agroécologie.







Photo près enquêtes sur les épices indigènes disponibles sur le marché à Kisangani et Kindu autour du parc national de Lomami.





Photo formation des enquêteurs sur la collecte des données sur les épices indigènes autour du parc national de Lomami à Kindu et à Kisangani.

Slogan de CBCS-Network : Ecosystèmes bien gérés=Développement des communautés





Photo de famille des enquêteurs sur la collecte des données sur les épices indigènes autour du parc national de Lomami à Kindu et à Kisangani.







Photo de la coopérative agricole dans le territoire de Mwenga à Kitutu au Sud-Kivu

1. Presentation

Ce projet à contribue à la préservation des forêts du bassin du Congo, à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales et au renforcement de la gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo.

Ce projet est axé sur trois piliers importants à savoir :

(1) le pilier plaidoyer pour influencer les décisions politiques en faveur de l'agroécologie en provinces et au niveau national.

(2) le pilier renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués en commençant par des petits exploitants agricoles et familiaux, et des acteurs de la chaîne de valeur alimentaire.

(3) pilier de la mise en place du mouvement agroécologique.

Il vise à soutenir la société civile afin qu'elle puisse influencer les politiques publiques en faveur de l'agroécologie et participer à la réduction de la pression sur les forêts en suivant les axes stratégiques retenus qui sont :

- Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour le plaidoyer et la gouvernance environnementale ;
- Promotion de l'agroécologie comme une alternative durable aux pratiques agricoles destructrices ;
- Réduction de la déforestation grâce à l'adoption de pratiques agroécologiques respectueuses des forêts et de la conservation de la biodiversité ;
- Sensibilisation des communautés locales sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles.

2. **Résultats du projet :**

1. Intégration de l'approche agroécologique dans la Stratégie Nationale de Conservation de la Nature (SNCN) en dehors des aires protégées, renforçant ainsi la cohérence des politiques publiques de conservation de la biodiversité sous l'approche communautaire et la prise en compte des pratiques durables dans les zones forestières en RDC ;
2. Sécurisation juridique de 7 forêts des communautés locales et peuples autochtones dans la province du Maniema dont 6 forêts communautaires dans le territoire de Kabambare, secteur de Bangu Bangu Wamaza et 1 forêt communautaire dans le territoire de Kasongo, chefferie des Benyenonda, groupement de Kyalula. Ces actions renforcent la gouvernance locale, la conservation des écosystèmes, les droits fonciers des communautés à gérer durablement les ressources naturelles ;
3. Sensibilisation médiatisée et mobilisation de plus ou moins 500 000 personnes dans les provinces du Maniema et du Sud-Kivu pour l'adoption accrue des pratiques agroécologiques, la conservation de la biodiversité, l'adptation des effets liés aux changements climatiques ;
4. Distribution de 3,3 tonnes de semences paysannes aux agriculteurs du secteur de Bangu Bangu Wamaza (Kabambare, Maniema) pour renforcer la résilience alimentaire et la production locale dont 1,1 tonne d'arachide, 1,1 tonne de maïs, 1,1 tonne de riz ;
5. Accompagnement de l'élaboration du Plan de Développement Local (PDL) du secteur de Bangu Bangu Wamaza pour la période 2026–2030, intégrant l'agroécologie, la gestion durable des ressources naturelles et la participation communautaire ;
6. Deux stratégies provinciales sur l'agroécologie ont été élaborées respectivement dans les provinces du sud-kivu et Maniema, dont pour la Province du Sud-Kivu sa politique couvre 6 axes stratégiques : 1. Renforcement des systèmes de production et de la souveraineté alimentaire, 2. Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, 3. Gouvernance, cadre institutionnel et politiques publiques, 4. Inclusion sociale, égalité de genre et engagement des jeunes, 5. Recherche, innovation et capitalisation des connaissances, 6. Adaptation au changement climatique et résilience des systèmes agricoles. Et pour la Province du Maniema la politique couvre 5 axes stratégiques dont 1. Amélioration de la productivité

agricole durable, 2. Gestion durable des ressources naturelles, 3. Développement des filières agroécologiques, 4. Renforcement des capacités et gouvernance, 5. Recherche, innovation et suivi-évaluation ;

7. Mise en place d'une équipe multidisciplinaire et cadre collaboratif dédié à la documentation et à la valorisation des savoirs endogènes et la création d'une base de données sur les épices indigènes et sauvages utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales et contribuant à la souveraineté alimentaire, dans le bassin du Congo et dans le Rift Albertin dans les provinces du Sud-Kivu, du Maniema et de la Tshopo.
8. La création de 13 coopératives agroécologiques dans la zone du projet.
9. La mise en place de 4 ha de Cacao en province du Maniema dans deux villages de wamaza autour des zones dégradées des forêts communautaires.

3. Leçons apprises.

Adhésion des parties prenantes dont communautés locales, les peuples autochtones et organisations de la société civile dans le mouvement influençant les politiques agroécologiques et la réduction de la pression sur les forêts en République Démocratique du Congo :

1. L'influence politique est plus efficace lorsqu'elle s'appuie sur des preuves concrètes ;

2. La sécurisation foncière communautaire est un levier essentiel pour réduire la déforestation et la gestion durable des ressources naturelles;

3. La mobilisation sociale à grande échelle crée un environnement favorable aux réformes politiques ;

4. L'appui direct aux moyens de subsistance renforce l'adhésion aux pratiques agroécologiques ;

5. La planification locale participative est indispensable pour ancrer durablement l'agroécologie ;

6. Les politiques provinciales réussissent lorsqu'elles sont Co-construites avec les acteurs locaux ;

7. La valorisation des savoirs endogènes renforce la souveraineté alimentaire et la légitimité des actions ;

8. La collaboration interprovinciale et interdisciplinaire augmente l'impact des actions sur les terrains ;

9. Les mouvements citoyens sont plus influents lorsqu'ils sont structurés et accompagnés ;

10. La transition agroécologique nécessite un engagement à long terme des différents acteurs avec des appuis diversifiés.

11. L'agroécologie devient un instrument de la paix et de cohésion sociale en RDC dans les zones affectées par les conflits armés et communautaires.

Dans un contexte marqué par l'insécurité persistante et les déplacements de populations à l'Est de la République Démocratique du Congo, 13 coopératives féminines engagées dans l'agroécologie ont lancé avec succès la récolte de ses champs de riz et de maïs, grâce à l'appui du Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network). Cette initiative locale illustre le rôle stratégique de l'agroécologie dans le renforcement de la résilience des communautés affectées par les conflits armés et les crises récurrentes.

Au-delà de la production agricole, l'agroécologie est perçue comme un véritable outil de paix, de cohabitation pacifique et de cohésion sociale entre les communautés locales de la sous-région. En favorisant le travail collectif, le partage des savoirs paysans et la gestion commune des ressources naturelles, la coopérative contribue à retisser des liens de solidarité longtemps rompus et de confiance entre les villages. Dans une région souvent fragmentée par les affrontements, ces pratiques participatives deviennent des leviers essentiels pour la reconstruction du tissu social.

Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network) et ses partenaires saluent cette avancée, qu'ils considèrent comme un signal fort d'espoir pour la reprise socio-économique et écologique à l'Est de la RDC. Ils expriment leur gratitude envers les partenaires qui continuent de leur faire confiance et de soutenir la transition agroécologique, malgré un contexte sécuritaire complexe et instable.

À travers cette expérience, l'agroécologie s'affirme non seulement comme une réponse aux défis alimentaires, climatiques et de conservation mais aussi comme un levier concret de résilience, de paix et de reconstruction durable pour les communautés de l'Est de la République Démocratique du Congo. Elle démontre que, même dans les environnements les plus fragiles, l'union des savoirs locaux et des pratiques durables peuvent ouvrir la voie vers un avenir plus sûr et plus solidaire.

4. Difficultés rencontrées.

Lors de la mise en œuvre des activités de ce projet sur le terrain, nous avons constaté :

- Complexité du processus d'influence politique au niveau du terrain dans les caractérisées par les influences politiques et des groupes armés locaux;
- Défis liés à la sécurisation foncière communautaire dans la province du Maniema face à un manque de compréhension du rôle à jouer par l'administration forestière qui doit chercher plus à faciliter et non à être un blocage administratif;
- Adoption des pratiques agroécologiques freinée par des contraintes socio-économiques dans les zones les plus reculées ;
- Faible capacité des institutions au niveau local dans les entités territoriales décentralisées;
- Défis logistiques et sécuritaires dans certaines zones de la République Démocratique du Congo surtout à l'Est;
- Structuration des mouvements citoyens est encore un peu fragile ;

B. Projet 2 : Autonomisation des femmes et des jeunes entrepreneurs dans la restauration de l'environnement. Financé par African Union Development Agency (AUDA-NEPAD) à travers le programme de l'initiative AFR100 en partenariat avec World Resources Institute (WRI) et Fledge 2025-2026





Pépinières installées sur le flanc de la Ruzizi au Sud-Kivu espèces fruitières et agroforestières telles que le bambou, l'avocatier, la calliandra et la leucaena.



Champs de CACAO à wamaza province du Maniema en association de culture de Riz.





Pépinière de mukula trees (bois rouge) à kitutu territoire de Mwenga Sud-Kivu

1. Présentation du projet

Ce projet d'autonomisation des femmes et des jeunes entrepreneurs dans la restauration des paysages dégradés, nous a permis d'installer des pépinières communautaires dans le sous-village de Luhorhe, situé à Bohozi, en territoire de Kabare, province du Sud-Kivu et à Kitutu en territoire de Mwenga et deux champs de cacao dans deux villages de Wamaza dans la province du Maniema d'une dimension de 4 ha.

Cette zone est particulièrement exposée à des phénomènes récurrents de glissements de terrain et d'éboulements, de déforestation due à l'exploitation des bois rouge comme l'espèce Mukula.

La zone de Buhozi sur le flanc de la rivière Ruzizi, a été affectée par une catastrophe naturelle causée par le glissement de terrain causant la dégradation de plus de trois hectares de terres et provoquant la destruction de maisons et de champs agricoles, et plongeant plusieurs ménages dans une situation de grande vulnérabilité surtout ceux vivant dans le bassin versant de la Ruzizi. Les habitants se retrouvent désormais confrontés à une insécurité alimentaire croissante et à des conditions de vie précaires.

Ces aléas climatiques dans cette zone, ne sont pas uniquement le fait de la nature. Ils sont amplifiés par des pratiques humaines non durables, telles que la déforestation, l'agriculture sur des pentes fragiles et l'exploitation anarchique des ressources naturelles. À cela s'ajoute une gouvernance environnementale déficiente, caractérisée par l'absence de politiques efficaces de gestion des sols et de protection des écosystèmes. Les conséquences dépassent largement le sous-village de Luhorhe : elles affectent l'ensemble des activités locales et fragilisent plusieurs villages du territoire de Kabare.

La perte des terres cultivables réduit considérablement les récoltes, accentue la pauvreté et pousse certaines familles à migrer vers d'autres zones, créant ainsi une pression supplémentaire sur les ressources disponibles. Par ailleurs, la destruction des habitats naturels entraîne une diminution de la biodiversité et accroît la vulnérabilité des communautés face aux effets du changement climatique.

Face à cette situation alarmante, CBCS met en œuvre des actions concrètes de restauration des terres dégradées, en renforçant la sensibilisation des populations locales et promouvant des pratiques agroécologiques. La reforestation, la création de pépinières communautaires et l'implication active des habitants dans la gestion des ressources naturelles constituent des pistes essentielles pour inverser cette tendance et bâtir un avenir plus résilient.

2. **Résultats:**

La mise en œuvre des activités de ce projet nous a permis d'obtenir des résultats tangibles dans la restauration progressive des sols dégradés par les éboulements et les phénomènes d'érosion. Ces actions ont redonné vie aux terres affectées et contribué à renforcer la résilience communautaire face aux aléas climatiques, grâce à des solutions durables et adaptées aux réalités locales.

- Mise en place d'une pépinière communautaire destinée à produire des espèces fruitières et agroforestières telles que le bambou, l'avocatier, le calliandra et leucaena. Ces essences, sélectionnées pour leur valeur écologique et économique, participent à la stabilisation des sols, à la restauration des écosystèmes et à l'amélioration des moyens de subsistance des populations.
- Implication des femmes et des jeunes entrepreneurs verts, acteurs clés du projet, ils bénéficient directement des ressources issues des travaux de la pépinière via l'approche cash pour la restauration, renforçant leur autonomie économique et leur rôle dans la gestion durable de l'environnement.
- Dotation de la pépinière au bureau du sous-village de Luhorhe, cette étape stratégique favorise l'appropriation locale, la responsabilisation communautaire et la pérennité des actions de restauration et de sensibilisation. En intégrant les habitants dans toutes les phases du processus, le projet encourage une gouvernance participative et consolide le sentiment d'appartenance.
- La mise en place des deux pépinières à Kitutu en territoire de Mwenga dont les essences indigènes de bois rouge nature mukula trees et des palmiers à huile redonne l'espoir sur l'utilisation durable des espèces rares et de production économique à base des palmiers à huile pour des fins économiques.

- La promotion de la culture de cacao dans deux villages du secteur de Wamaza en territoire de kabambare dans la province du Maniema apporte de l'innovation d'un développement de restauration fondé sur le marché.

À travers ces efforts, il ne s'agit pas seulement de restaurer les terres dégradées, mais aussi de bâtir une communauté économiquement plus résiliente, consciente de l'importance de préserver ses ressources naturelles et capable de transformer les défis environnementaux en véritables opportunités de développement durable.

3. **Leçons apprises du projet :**

- La restauration des sols est possible avec des actions locales ciblées basées impliquant les connaissances autochtones et réduisent les éboulements et phénomènes d'érosion peuvent être progressivement maîtrisés grâce à des initiatives communautaires adaptées au contexte.
- La pépinière communautaire est un levier stratégique produisant des essences fruitières et agroforestières (bambou, avocatier, calliandra, leucaena et maesopsis, le mukula et le cacao), elle contribue à la stabilisation des sols, à la régénération des écosystèmes et à l'amélioration des revenus des ménages.
- L'implication des femmes et des jeunes est essentielle dans leur participation active et renforce non seulement leur autonomie économique, mais aussi leur rôle de leaders dans la gestion durable des ressources naturelles.
- L'appropriation locale garantit la durabilité et la dotation de la pépinière au bureau du sous-village de Luhorhe a favorisé la responsabilisation communautaire et la pérennité des actions, démontrant que la gouvernance participative est un facteur clé de succès.
- La sensibilisation et l'éducation environnementale renforcent la résilience en intégrant les habitants dans toutes les étapes, le projet a permis de développer une conscience collective sur l'importance de préserver les ressources naturelles.
- Les projets environnementaux créent des opportunités de développement au-delà de la restauration des terres, ils ouvrent la voie à une diversification des moyens de subsistance, à une meilleure sécurité alimentaire et à une communauté plus résiliente face aux changements climatiques.

4. Difficultés rencontrées :

La mise en œuvre du projet a été confrontée à plusieurs défis majeurs :

- Accès limité aux semences adaptées, il a été difficile de trouver des semences fruitières et agroforestières résilientes, capables de s'adapter aux dérèglements climatiques ;
- Perturbation des saisons climatiques**,** l'installation de la pépinière dans le sous-village de Luhorhe a coïncidé avec une irrégularité climatique qui a affecté la croissance et la gestion des plants ;
- Attentisme face aux aides humanitaires**,** une partie de la population a montré une dépendance aux interventions d'urgence, ce qui a réduit l'engagement dans les actions de long terme ;
- Insécurité persistante, la situation sécuritaire instable dans la ville de Bukavu et dans le territoire de Kabare a perturbé le déroulement normal des activités ;
- Aggravation des phénomènes climatiques**,** l'augmentation des cas de glissements de terrain et d'éboulements a accentué la vulnérabilité des terres et des communautés.

C. Projet 3 : Organisation d'une foire des semences paysannes en RD Congo dans la province du Maniema.





L'organisation de la première foire semencière en RDC en province du Maniema, territoire de kabambare secteur Wamaza



Une coopérative des femmes récupérant les semences



Banque semencière à wamaza



Distribution des semences saison A

1. Présentation du projet

La province du Maniema, située à l'Est de la République Démocratique du Congo, est une région à forte vocation agricole. Elle se distingue par la richesse de sa biodiversité et par l'importance des semences paysannes, véritables piliers de la souveraineté alimentaire des communautés locales et des peuples autochtones.

Dans ce cadre, Congo Basin Conservation Society (CBCS) a organisé une foire agricole dédiée aux semences traditionnelles, afin de les promouvoir et de les valoriser. Ces semences sont en effet souvent menacées par la prolifération des semences hybrides et génétiquement modifiées, imposées par les industrielles.

Cette dépendance croissante fragilise les systèmes agricoles locaux, en introduisant des variétés moins résilientes face aux effets du changement climatique et peu compatibles avec les savoirs ancestraux. De plus, ces modèles industriels ne correspondent ni aux priorités environnementales définies dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), ni à la Stratégie et Plan d'Action Nationaux sur la Biodiversité (SPANB) de la RDC. Ils nuisent également aux dynamiques agroécologiques fondées sur les connaissances endogènes et les pratiques durables des petits exploitants.

Face à ces défis, et sachant que le Maniema abrite certains des paysages agroécologiques les plus précieux du pays, il devient urgent de protéger, valoriser et promouvoir les systèmes semenciers paysans (SSP). Cela nécessite la consolidation d'un mouvement agroécologique local fort, porté par les communautés rurales elles-mêmes, afin qu'elles puissent défendre leurs droits sur les semences locales, préserver leurs forêts et résister à la pression croissante exercée par les industries minières et forestières.

2. **Résultats obtenus :**

Dans le cadre de ce projet d'organisation d'une foire des semences paysannes en République Démocratique du Congo, dans la province du Maniema, nous avons obtenu les résultats suivants :

- Installation de 7 banques de semences paysannes dans les villages de Wamaza, Mwangundu, Kaliumba, kirubi, kitoyi, Mwanamwesa, et Mulala, afin d'améliorer l'accès des agriculteurs locaux aux semences traditionnelles, renforcer leur autonomie et relancer des systèmes agricoles adaptés au contexte écologique local;

- Sensibilisation accrue des réseaux d'échange et de coopération entre petits exploitants agricoles du secteur de BB/ Wamaza sur l'importance de la biodiversité agricole, en lien direct avec la conservation des forêts et la résilience des communautés face aux changements climatiques ;
- Appropriation communautaire de l'organisation des foires de semences paysannes, avec un engagement affirmé de toutes les parties prenantes et le soutien des autorités locales, en faveur de l'agroécologie comme stratégie de protection des forêts et d'adaptation communautaire durable;
- Renforcement de capacité des réseaux d'échange et de coopération entre petits exploitants agricoles du secteur de Bangu Bangu Wamaza, consolident les liens solidaires et la cohésion entre communautés autour des pratiques agroécologiques.

3. **Leçons apprises :**

- Implication communautaire : La participation active des communautés locales dans la promotion et l'installation des banques de semences paysannes dans le secteur de Bangu Bangu Wamaza constitue un facteur clé de succès pour renforcer la souveraineté alimentaire dans la province du Maniema;
- Foires de semences paysannes : Leur organisation assure la diversité alimentaire et garantit l'accès à la diversité des semences de qualité, adaptées aux besoins des agriculteurs;
- Rôle des semences paysannes : Elles jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des effets du changement climatique et contribuent à la santé des populations grâce à leurs propriétés naturelles et leur résilience;
- Contribution des femmes agricultrices : La femme paysanne demeure la meilleure agronome du village. Malgré que parfois elle a un niveau d'instruction limité, son savoir-faire pratique et son expérience ancestrale sont des atouts majeurs pour la préservation et la transmission des connaissances agricoles;
- Collaboration multi-acteurs : La coopération avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur des semences paysannes constitue un facteur déterminant d'efficacité et de réussite, en consolidant les efforts et en favorisant des pratiques agroécologiques durables.

4. Difficultés rencontrées :

Lors de la mise en œuvre des activités de ce projet nous avons rencontrées plusieurs difficultés entre autres :

- Mauvais état des routes : L'axe Kindu – Kasongo – Kabambare est en très mauvais état, ce qui entrave la logistique, le transport du matériel et limite la participation des membres des villages aux activités des foires agricoles ;
- Carence de moyens de transport : Absence de moyens de transport réguliers et adaptés aux réalités locales, compliquant le déplacement des personnes et des ressources ;
- Manque d'infrastructures de base : L'absence d'énergie électrique a limité certaines animations et la documentation audiovisuelle des événements sur les radios locales ;
- Perturbations climatiques : Les variations de la saison influencent négativement la production agricole et fragilisent la planification des activités ;
- Faible accès aux semences paysannes : Les agriculteurs des villages rencontrent des difficultés pour accéder aux semences locales, essentielles à la relance des systèmes agricoles traditionnels

D. Projet 4 : Assistance légale en faveur des défenseurs et militants climatiques des organisations basés dans la province du Maniema.



Mouvement de résistance contre la déforestation



Exploitation du bois rouge mukula trees



Assistance légale au tribunal pour l'arrestation des défenseurs environnementaux qui résistent à la déforestation.

1. Présentation du projet

Le présent projet d'assistance légale en faveur des défenseurs et militants climatiques basés dans la province du Maniema a permis d'apporter un soutien essentiel à un groupe d'acteurs de la société civile environnementale du territoire de Kabambare, secteur de Bangu Bangu Wamaza. Ces défenseurs ont été arrêtés de manière arbitraire par les autorités du parquet de grande instance de Kasongo, suite à leurs alertes et dénonciations concernant l'exploitation illicite des bois rouges espèces mukula trees dans les forêts de leurs entités. Selon leurs témoignages, ces activités illégales étaient menées par un groupe d'exploitants étrangers en

provenance du Rwanda et du Burundi opérant sans autorisation et au détriment des droits des communautés locales en complicité avec les groupes armés locaux et certains politiciens.

Face à ces accusations infondées et à la criminalisation de leur engagement citoyen, il est rapidement apparu nécessaire de mettre en place un accompagnement juridique structuré. Le projet a ainsi permis de mobiliser des magistrats, des avocats et des juristes afin d'assurer la défense de ces acteurs, de garantir le respect de leurs droits fondamentaux et de prévenir toute forme d'intimidation ou de représailles. Cet appui a été déterminant pour rétablir la légalité, protéger les défenseurs et renforcer leur capacité à poursuivre leurs actions de plaidoyer en toute sécurité.

En parallèle, un accompagnement psychosocial a été mis en place pour soutenir les militants traumatisés par leur arrestation et les conditions de détention. Plusieurs séances d'écoute, de stabilisation émotionnelle et de réassurance ont été organisées afin de leur permettre de retrouver un équilibre personnel et de reprendre leurs activités dans un climat plus serein.

Le projet a également favorisé le renforcement des capacités des défenseurs de l'environnement à travers l'organisation d'ateliers réunissant militants, juristes et avocats. Ces sessions ont porté sur l'arsenal juridique congolais en matière de protection de l'environnement, les droits des défenseurs, les mécanismes de recours, ainsi que les stratégies de plaidoyer sécurisées. Cette approche intégrée a permis de consolider les compétences des acteurs locaux, de renforcer leur résilience face aux menaces et de promouvoir une meilleure compréhension des lois protégeant la nature et les communautés.

2. **Résultats :**

- Renforcement de la protection juridique des défenseurs environnementaux en RDC en général et particulièrement au Maniema, où plusieurs militants avaient été arrêtés arbitrairement en raison de leur travail de dénonciation. Grâce à l'intervention du projet, les procédures abusives ont été réduites et les droits des défenseurs ont été mieux garantis ;
- Soutien en cash et psychosocial aux militants traumatisés et leurs familles par des séances d'écoute, de stabilisation émotionnelle et d'accompagnement psychosocial ont été organisées pour les défenseurs victimes de tracasseries et d'arrestations ;
- Renforcement des capacités juridiques et techniques entre les défenseurs de l'environnement, ainsi que celles des juristes et avocats, sur l'arsenal juridique congolais, les droits des défenseurs, les mécanismes de recours et les stratégies de plaidoyer sécurisées ;

- Consolidation du mouvement environnemental local par la cohésion, la résilience et la légitimité des organisations locales, leur permettant de poursuivre leurs actions de surveillance écologique du bassin du Congo, de dénonciation et de plaidoyer avec davantage de sécurité et d'efficacité.

3. Leçons apprises :

- La criminalisation des défenseurs environnementaux demeure une menace réelle, particulièrement au Maniema, où les militants restent vulnérables lorsqu'ils dénoncent des activités illégales impliquant des acteurs influents.
- La rapidité de l'assistance juridique est déterminante pour limiter les abus, protéger les droits des défenseurs et réduire les risques de détention prolongée ou de représailles.
- Le soutien psychosocial est indispensable, car les arrestations et détentions arbitraires peuvent affaiblir durablement les militants. L'accompagnement émotionnel renforce leur résilience et leur capacité à poursuivre leur engagement.
- La collaboration entre juristes et défenseurs améliore l'impact du plaidoyer. Une compréhension mutuelle des enjeux juridiques et environnementaux renforce la qualité des interventions et la sécurité des acteurs.
- La documentation des violations est un outil stratégique. Les preuves, témoignages et rapports produits facilitent la défense juridique et renforcent la crédibilité des organisations locales.

4. Difficultés rencontrées :

- Pressions et intimidations des autorités locales et groupes armés locaux créant un climat d'insécurité et de terreur pour les défenseurs.
- Accès limité à la justice dans les zones enclavées, en raison du manque de magistrats, de la distance géographique et de moyens logistiques insuffisants, ce qui a ralenti les démarches juridiques.
- Réticence de certains acteurs à collaborer, notamment parmi les responsables locaux ou les exploitants impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles.
- Conditions de détention inhumaines, aggravant les traumatismes psychologiques des défenseurs arrêtés.
- Faible connaissance des lois, plusieurs défenseurs ne maîtrisant pas les textes juridiques les protégeant, ce qui les rendait plus vulnérables aux abus.

E. Projet 5 : Identification des cas de violation des droits de l'homme et environnemental sur le site d'exploitation des minerais stratégiques en République Démocratique du Congo.



Les cas des maladies causées la pollution



La destruction de la biodiversité aquatique par la pollution des eaux



La délocalisation des populations involontaire sans indemnisation.



L'équipe CBCS à Lubumbashi lors de l'enquête sur les minerais stratégiques.



Des femmes au Lualaba réclamant leurs droits violés par TFM.

1. Présentation du projet

Ce projet de collecte de données sur la destruction de l'environnement et les violations des droits humains liées aux activités extractives des minerais stratégiques met en lumière les pratiques de l'entreprise minière Tenke Fungurume Mining (TFM) dans la province du Lualaba, ainsi que celles de sociétés telles que Ruashi Mining, située dans la commune de la Ruashi à Lubumbashi, et Congo Dongfang Mining (CDM), implantée dans la commune Annexe. L'étude dégage des informations croisées issues de l'identification des cas de violations des droits humains et environnementaux sur les sites d'exploitation des minerais stratégiques en République Démocratique du Congo.

Ce processus s'inscrit dans le cadre du projet de renforcement de l'appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) de la RDC, afin de promouvoir une approche fondée sur les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement des minéraux de transition.

L'objectif global est d'intensifier les efforts en collaboration avec les communautés affectées par l'extraction des minéraux de transition, tout en garantissant la transparence face aux manquements au devoir de diligence raisonnable des entreprises minières opérant en RDC.

La première étape du projet a consisté à recueillir des données de terrain et à identifier les différentes allégations de violations des droits humains et environnementaux sur les sites de TFM, active dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga.

Créée en 2010, TFM est l'un des plus grands producteurs mondiaux de cuivre (environ 160.000 tonnes par an) et le premier producteur de cobalt (entre 16.500 et 18.000 tonnes par an). Depuis 2018, l'entreprise est détenue à 80 % par des actionnaires chinois. Filiale de la société China Molybdenum (CMOC), TFM a signé un contrat de joint-venture avec la Gécamines. Elle dispose d'une concession de 1.600 km², couverte par le permis d'exploitation PE159, située dans le territoire de Lubudi, à 100 km à l'ouest de Kolwezi, en province du Lualaba, et au nord-ouest de la ville de Lubumbashi.

2. **Résultats :**

La mise en œuvre des activités du projet a permis d'obtenir plusieurs résultats significatifs :

- Mise en place d'un comité mixte d'alerte : composé de représentants de l'entreprise Tenke Fungurume Mining (TFM), du ministre provincial des affaires foncières (président de la grande commission de délocalisation dans la province du Lualaba), des membres du cadre de concertation de la société civile, du chef du tribunal de paix de Lubudi (président de la sous-commission chargée de la gestion des plaintes), de techniciens de l'environnement et des affaires foncières, des personnels de la commune de Fungurume, des deux bourgmestres, de l'émissaire du chef coutumier Kyaba, du chef de quartier, de huit chefs des services techniques, de l'ANR, des FARDC et des représentants des victimes ;
- Conception d'un plan de plaidoyer par les membres de l'ONG CBCS auprès de l'Assemblée provinciale du Lualaba, afin d'échanger sur les allégations de destruction de l'environnement et de violations des droits humains formulées par la population ;
- Réévaluation du processus de délocalisation du bloc Mano Mapia à Fungurume : l'Assemblée provinciale du Lualaba a dépêché une délégation de députés de la circonscription électorale de Lubudi ;

- Deux enquêtes de terrain menées dans la zone d'exploitation de TFM au Lualaba, ainsi que dans les sites de Ruashi Mining (commune de la Ruashi, Lubumbashi) et Congo Dongfang Mining (CDM, commune Annexe) ;
- Sensibilisation accrue aux droits humains : les communautés locales ont été encouragées à prendre conscience de leurs droits, à exiger une exploitation responsable des minerais et à plaider pour plus de transparence et de responsabilité des acteurs économiques ;
- Élaboration de politiques adaptées : des stratégies ont été développées pour renforcer l'efficacité de la société civile et des partenaires dans la promotion de pratiques responsables par les entreprises minières et les autorités ;
- Amélioration des pratiques minières : des recommandations ont été formulées pour une meilleure gestion environnementale et le respect des droits humains, avec une participation active des communautés locales ;
- Mise en place d'une base de données recensant les cas de violations attribués aux entreprises minières TFM, Ruashi Mining et CDM, afin de documenter l'impact sur les populations locales ;
- Organisation de deux consultations multi-acteurs : réunissant les entreprises minières concernées, les victimes (communautés et individus), les autorités locales et les acteurs de la société civile, pour discuter des allégations de violations des droits humains et des atteintes à l'environnement.

3. Leçons apprises :

- La collecte de données comme outil de plaidoyer : documenter les violations environnementales et des droits humains constitue un levier essentiel pour donner de la visibilité aux communautés affectées et renforcer leur capacité à revendiquer leurs droits;
- La transparence demeure un défi majeur : malgré la publication de certains rapports, les informations disponibles restent insuffisantes pour couvrir l'ensemble des impacts négatifs et des mécanismes de réparation. Cela souligne l'importance de mettre en place des dispositifs indépendants et crédibles de suivi;
- La participation communautaire est indispensable : impliquer directement les victimes, les leaders locaux et la société civile dans la collecte et l'analyse des données favorise l'appropriation des résultats et renforce leur légitimité;
- Les risques pour les défenseurs des droits humains sont élevés : menaces, intimidations et pressions démontrent la nécessité urgente de mettre en place des mécanismes de protection et de soutien pour les acteurs engagés;

- La corruption et l'impunité fragilisent les processus : l'instrumentalisation de la justice et la complicité de certaines autorités locales et nationales compromettent la crédibilité des démarches de réparation et de délocalisation;
- Les impacts environnementaux restent persistants et multidimensionnels : pollution des sols et des eaux, déforestation et perte de biodiversité montrent que les initiatives de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) demeurent largement insuffisantes face à l'ampleur des dégâts;
- La pression démographique accentue les tensions sociales : migrations, conflits fonciers et travail informel révèlent que l'exploitation minière génère des effets indirects qui doivent être intégrés dans les stratégies de gestion;
- Le renforcement des capacités de la société civile est crucial : pour influencer les politiques publiques et les pratiques des entreprises, il est nécessaire de développer des stratégies coordonnées, basées sur des données fiables et une approche fondée sur les droits humains.

4. **Difficultés rencontrées :**

La mise en œuvre des activités de ce projet a été confrontée à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles :

- Menaces de mort contre les défenseurs des droits humains ainsi que d'autres militants, ont été contraints de vivre dans la clandestinité en raison de leur engagement indéfectible dans la défense des victimes de corruption et dans la dénonciation des pratiques de pollution et de corruption liées aux activités de l'usine 30K de TFM ;
- Intimidations contre les habitants : les populations du bloc Manomapia, quartier Mwela Mpande à Fungurume, ont subi des menaces de mort et des pressions en raison de leur dénonciation des impacts néfastes de la pollution ;
- Corruption et détournement de fonds : des accusations ont visé les membres de la commission de suivi des activités d'indemnisation de la communauté du bloc Manomapia, soupçonnés de pratiques de corruption dans le cadre de l'exploitation menée par TFM ;
- Pression démographique et sociale : l'afflux massif de populations autour des sites miniers a généré des tensions sociales, une forte pression sur les infrastructures locales et une augmentation des risques de violations des droits humains (travail informel, conflits fonciers) ;
- Impacts environnementaux persistants : malgré certaines initiatives de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la pollution des sols et des eaux ainsi que la déforestation demeurent des problèmes majeurs ;

- Manque de prévention proactive : les actions de TFM sont perçues comme essentiellement réactives, répondant aux critiques ou aux audits, plutôt que comme une stratégie intégrée de prévention ;
- Transparence limitée : bien que des rapports soient publiés, les ONG et communautés locales estiment que les informations disponibles restent insuffisantes sur les impacts négatifs et les mécanismes de réparation ;
- Violations par les forces de sécurité : des cas d'arrestations arbitraires, d'intimidations, de torture et de menaces de mort ont été rapportés, impliquant des militaires et policiers affectés à la garde de TFM ;
- Manque de volonté de l'entreprise : TFM n'a pas respecté les processus de négociation du cahier des charges ni ceux de délocalisation et de réinstallation des communautés affectées ;
- Complicité des autorités et impunité : certaines autorités locales et nationales sont accusées de fermer les yeux sur les violations, renforçant un climat d'impunité ;
- Corruption généralisée : la commission de délocalisation et certains membres de la communauté de Manomapia ont été impliqués dans des pratiques de corruption. Les enquêtes menées avec l'ONG ADID révèlent que la corruption touche des hauts cadres et que la justice locale est instrumentalisée, perdant toute crédibilité. Plusieurs représentants des gouvernements provincial et national, ainsi que des acteurs communautaires (chefs coutumiers, associations socio-culturelles, membres de la société civile), sont impliqués. L'entreprise TFM semble, en outre, organiser et alimenter cette corruption afin de dissimuler ses violations.

F. Projet: 6. La participation des acteurs de la société civile du bassin du Congo en RDC à la COP 30 à Belém au Brézil du 6 au 21/Novembre/2025 sur les changements climatiques.



Photo à l'arrivée à la Cop 30



Photo avec le délégué d'AEF et le ministre de finance du Maniema



Photo du panel du bassin du Congo au pavillon du Gabon.



Photo du panel sur l'écocide à la Cop30



Photo du panel sur l'agroécologie délégation CBCS & AFSA à Belém.



Photo avec Son Excellence Ministre National de l'environnement après réunion de plaidoyer à la Cop 30 sur l'agroécologie et la lutte contre l'écocide.



Photo avec Son avec l'équipe de plaidoyer de la campagne internationale sur l'écocide.







Photo des différents side event à la Cop 30 dont deux événements Co animés au pavillon de la RDC et un événement au pavillon du Bassin du Congo en collaboration avec Green Peace Africa.

1. Présentation du projet

Ce projet vise à soutenir au moins trois groupes clés, représentant un total de 51 personnes. Il s'agit des activistes issus de la société environnementale, des médias locaux ainsi que des acteurs gouvernementaux. Tous travaillent de manière complémentaire dans la défense et la promotion de l'agroécologie, la protection des forêts du bassin du Congo et la lutte contre les fausses solutions climatiques en République Démocratique du Congo. L'initiative cherche à renforcer leurs capacités, favoriser la collaboration intersectorielle et accroître l'impact de

leurs actions, afin de garantir une gestion durable des ressources naturelles et une résilience accrue face aux défis climatiques.

2. Résultats :

1. Les réunions d'échange avec le groupe de campagne ECOCIDE internationale ont permis de renforcer une synergie dans le cadre de laquelle nous avons défini ensemble des stratégies visant à impliquer la RDC par l'intermédiaire du ministre de l'Environnement et le président de la république;
2. La République Démocratique du Congo (RDC) est devenue le premier pays africain à approuver officiellement la création d'un crime international contre l'écocide. Ceci s'est confirmé par la déclaration du président de la RDC devant la tribune des Nations Unies à Washington et lors de son discours des présidents à la Cop30;
3. Un mouvement de la société civile et des médias ont convenu de coaliser pour lutter contre les trafics des espèces des grands singes en RDC et les différentes actions de plaidoyer continuent sur terrain ;
4. un rapprochement entre les militants de la société civile du bassin du Congo avec les autres militants de l'Amérique latine et de l'Afrique pour renforcer la voix collective de toutes des communautés affectées par les effets du changement climatique auprès des décideurs du monde a été assuré à travers l'organisation des diners et participation dans les événements collectifs ;
5. Les alliances solides ont été renforcée avec d'autres groupes des sociétés civiles africaines et ceux de l'Amérique Latine afin d'exercer une pression collective pour faire stopper le financement des technologies dangereuses en Afrique et dans le monde comme la geoingénierie marine, la geoingénierie solaire et la geoingénierie terrestre, les énergies fossiles et demander les nations riches qu'elles orientent les moyens financiers à l'agroécologie, à la conservation des forêts et la restauration des paysages dégradés;
6. 2 leaders de la société civile environnementale, de la RDC, ont participé à la Cop 30 en tant qu'observateurs dans les négociations sur le climat, ce qui a garanti que les voix du réseau sur l'agroécologie dans le bassin du Congo, des forêts et du système alimentaire soient entendues au niveau national, régional et global ;
7. Un appel à l'action adressé a été fait aux décideurs nationaux, régionaux et mondiaux sur les questions des forêts et de la biodiversité en lien avec le système alimentaire durables et la reconnaissance du rôle clé de l'agroécologie dans le processus de mise en œuvre des agendas climatiques en Afrique;
8. Deux réunions de débriefing de la Cop30 en RDC avec les membres du réseau, ont été faite définissant la feuille de route de l'intégration de l'agroécologie dans la

stratégie nationale de conservation en dehors des aires protégées et a renforcé le consensus entre les parties prenantes pour un appel à l'action collective au niveau national en matière de protection des forêts et de l'agroécologie ;

9. Un délégué du gouvernement provincial a pris part à la Cop 30 après avoir convaincu le gouverneur de province du Maniema et ceci renforce notre partenariat avec le gouvernement provincial qui a compris les enjeux de protection des forêts et leur implication en tant que gouvernement local sur la sécurisation des forêts des communautés locales en cours dans cette province ;
10. Les négociateurs de la RDC se sont joints à la campagne de lutte contre la geoingénierie en Afrique en portant des messages de visibilité dans les salles de négociation climatique à Belém, cette adhésion des négociateurs a confirmé la position des gouvernements africains sur le rejet de la geoingénierie par les pays africains surtout le solar radiation modification (SRM);
11. La signature d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement provincial du Maniema avec la firme Brésilienne spécialisée dans l'agriculture, l'élevage et la chaîne de valeur produits a été un des résultats majeurs de lobbying de la société civile;
12. La visite aux différents super marchés brésiliens nous a permis de comprendre comment l'agroécologie est en avance et l'accès au marché a été tellement développée comme priorité du Gouvernement en Amérique latine au Brésil;
13. La collaboration avec Plant-for-the-Planet Restoration Advisory Service d'origine Allemande que nous avons rencontré au Brésil à Belém, nous a permis d'organiser une réunion à Belém ensemble avec le délégué du gouvernement provincial du Maniema et une autre réunion en ligne après Belém en vue d'explorer les opportunités de collaboration sur des projets de restauration dans le bassin du Congo;
14. Avec Plant-for-the-Planet Restoration Advisory Service cette organisation, s'intéresse aux projets de restauration à petite échelle dans le bassin du Congo, car ils sont locaux, souvent initiés et dirigés par des membres de la communauté, et bénéficient donc d'une excellente compréhension du contexte local et d'un niveau élevé d'adhésion de la communauté. Cependant, une restauration de haute qualité nécessite également une expertise écologique et une compréhension approfondie des processus logistiques et administratifs, et l'absence de ces éléments peut empêcher ces projets d'atteindre leurs objectifs et d'accéder à des financements internationaux. Grâce au service de conseil en restauration, les organisations de restauration sont mises en relation avec un expert en la matière qui leur fournit des conseils gratuits, confidentiels et personnalisés pour permettre un accès au financement. CBCS-

Network assure le lead de la mise en place de ce mécanisme en RDC et dans le bassin du Congo.

3. **Leçons apprises :**

- La participation de la société civile a renforcé les liens avec les décideurs politiques de la RDC et consolidé un climat de confiance entre les deux parties. Ceci s'est concrétisé par le rapprochement dans la planification des activités post Cop 30 comme l'organisation de la conférence du Maniema sur l'agriculture, l'environnement, l'eau, la biodiversité, le changement climatique et le tourisme prévue en 2026 et le soutien du gouvernement provincial dans le processus de sécurisation des forêts au Maniema.

- Le réseautage des activistes dans le cadre de la campagne pour la nature, l'agroecologie, la transition juste, la justice climatique, la lutte contre l'écocide et les droits des communautés locales et peuples autochtones est un élément important pour renforcer la lutte des acteurs de terrain ainsi qu'avec les médias internationaux et nationaux. Ceci nécessite une réunion dans le bassin du Congo entre tous ces acteurs afin de consolider les actions dans une approche collective et dans la diversité d'acteurs.

- Les solutions fondées sur la nature (NbS) mises en œuvre par les agriculteurs apparaissent comme des moyens pratiques essentielles, accessibles et évolutives de lutter contre les crises interdépendantes du changement climatique, de la dégradation des sols et de la perte de biodiversité. Ancrées dans les connaissances autochtones et la gestion locales, ces approches intègrent la restauration des sols, l'agroforesterie, l'agroécologie et la restauration des forêts et des paysages et apportent des avantages connexes en matière d'adaptation, d'atténuation et de moyens de subsistance dans les zones rurales d'Afrique, comme d'Amérique latine et d'Asie, et contribuent à restaurer les terres dégradées, à renforcer les économies rurales et à soutenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les systèmes d'utilisation durable des terres tels que le sylvopastoralisme, l'agroforesterie et les pratiques régénératrices favorisent la séquestration du carbone, la santé des sols et la biodiversité, tout en offrant des sources de revenus viables aux agriculteurs.

4. **Difficultés rencontrées :**

- Les grands défis étaient juste liés aux coûts de séjour très élevés à Belém surtout en matière de logement et transport;
- Les menaces contre les défenseurs environnementaux et les journalistes qui ont dénoncé le commerce des grands singes entre l'ICCN et la société Vantara en Inde, et cela est

arrivé après une lettre adressée aux autorités nationales de la RDC avec des copies aux ambassades accréditées en RDC.

1.1. **Renforcement des capacités.**

1.2.1 Ateliers de renforcement des capacités sur le journalisme environnemental.



Atelier à Bukavu avec les medias impliqués dans l'environnement et l'agroécologie

Dans sa vision de l'élargir les acteurs des luttes dans la protection de l'environnement, et le mouvement agroécologique en RDC, le 5 septembre 2025, à Bukavu, l'organisation Congo Basin Conservation Society (CBCS) a facilité un atelier d'échanges réunissant des journalistes, communicateurs, acteurs de la société civile et professionnels engagés dans la protection de l'environnement et l'agroécologie. Cette rencontre avait pour objectif central d'analyser la qualité du journalisme environnemental et d'identifier les conditions nécessaires pour en faire une profession durable, crédible et économiquement viable, tout en préservant la passion et l'engagement qui animent celles et ceux qui s'y consacrent.

Dans un contexte marqué par des enjeux environnementaux de plus en plus pressants dont entre autre la déforestation, pollution, changement climatique, gestion des ressources naturelles, les semences paysannes, la justice climatique, les conflits armés et communautaires liés à l'exploitation minière et autres ressources naturelles ; le rôle du journaliste environnemental apparaît plus crucial que jamais. Il ne s'agit plus uniquement d'informer, mais aussi de sensibiliser, alerter, éduquer et influencer les décisions publiques**.** L'atelier a ainsi permis d'explorer les défis, les opportunités et les stratégies susceptibles de renforcer cette spécialisation journalistique au Sud-Kivu.

I. Axes principaux des échanges

Les discussions ont été organisées autour de trois axes majeurs, chacun abordant une dimension essentielle du journalisme environnemental contemporain.

1. Raconter les réalités locales dans une logique d'enjeux globaux

Les participants ont insisté sur l'importance de relier les réalités locales souvent méconnues ou insuffisamment documentées aux grands enjeux mondiaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'agroécologie ou la gestion durable des ressources naturelles. Un bon journaliste environnemental doit être capable de :

- Contextualiser les faits locaux dans une dynamique globale,
- Montrer comment les communautés du Sud-Kivu vivent, subit ou s'adaptent aux changements environnementaux dans un contexte sécuritaire changeant,
- Donner une voix aux populations marginalisées dans les débats internationaux comme la COP30.

Cette approche renforce la pertinence des productions médiatiques et permet de valoriser les expériences locales auprès des partenaires, des bailleurs et du public international.

2. Promouvoir les acquis du journalisme de solutions

Le journalisme de solutions a été présenté comme un outil essentiel pour encourager des pratiques positives et influencer les politiques publiques. Contrairement au journalisme traditionnel, souvent centré sur les problèmes, il met en lumière :

- Des initiatives locales innovantes,
- Des stratégies communautaires de résilience,
- Des projets réussis de conservation ou de gestion durable,
- Des modèles reproductibles dans d'autres régions.

Montrer ce qui fonctionne permet d'inspirer les décideurs, de renforcer la confiance du public et de stimuler l'engagement citoyen. Cette approche contribue également à améliorer l'image des médias environnementaux, parfois perçus comme alarmistes ou trop techniques.

3. Explorer les opportunités internationales et diversifier les financements

Le troisième axe a porté sur la nécessité de diversifier les sources de financement afin d'assurer la viabilité économique du journalisme environnemental. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Participation à des réseaux internationaux de journalistes environnementaux,
- Accès aux bourses de reportage,

- Collaboration avec des organisations internationales,
- Partenariats avec des ONG locales et internationales,
- Recours à des financements innovants (crowdfunding, abonnements, mécénat).

Les participants ont souligné que la dépendance exclusive aux financements locaux limite la capacité des médias à produire des contenus de qualité. Une ouverture vers l'international apparaît donc indispensable.

II. Enseignements clés issus des échanges

Les discussions ont permis de dégager plusieurs constats majeurs concernant l'état du journalisme environnemental à Bukavu et dans l'ensemble du Sud-Kivu.

1. Nécessité d'une meilleure structuration des médias environnementaux

De nombreux médias spécialisés fonctionnent encore de manière informelle, sans cadre administratif solide. Cette situation limite :

- Leur crédibilité auprès des partenaires,
- Leur capacité à obtenir des financements,
- Leur visibilité institutionnelle.

Une structuration administrative claire — statuts, organigramme, documents légaux, plan stratégique — est indispensable pour professionnaliser le secteur.

2. Renforcement de la crédibilité et de la visibilité des productions

La qualité des contenus est déterminante pour attirer l'attention du public et des partenaires. Les participants ont insisté sur :

- La rigueur dans la collecte et la vérification des informations,
- L'utilisation de formats variés (reportages, podcasts, vidéos, enquêtes),
- L'amélioration des compétences techniques (montage, narration, datajournalisme),
- La nécessité d'une présence numérique active.

La visibilité numérique, notamment via les réseaux sociaux professionnels, constitue un levier essentiel pour toucher un public plus large et accéder à des opportunités internationales.

3. Importance du travail collectif et de la spécialisation

Le journalisme environnemental ne peut se développer de manière isolée. Les participants ont plaidé pour :

- La création de réseaux locaux de journalistes environnementaux,
- L'organisation régulière de rencontres d'échanges,
- La mutualisation des ressources et des compétences,
- La spécialisation progressive dans des thématiques précises (eau, mines, climat, biodiversité et agroécologie).

Cette dynamique collective renforcerait la cohérence des messages et l'efficacité du plaidoyer.

4. Prise en compte des enjeux sécuritaires

Les journalistes environnementaux sont souvent exposés à des risques lorsqu'ils enquêtent sur :

- L'exploitation illégale des ressources naturelles,
- La corruption,
- Les conflits fonciers,
- Les activités minières artisanales ou industrielles.

Il est donc essentiel de mettre en place des mécanismes de protection, des formations en sécurité et un soutien juridique adapté.

III. Clôture des travaux et perspectives

La séance de clôture a permis de synthétiser les échanges et d'annoncer une prochaine rencontre. Celle-ci visera à approfondir les réflexions engagées et à élaborer des stratégies concrètes pour rendre le journalisme environnemental au Sud-Kivu :

- Plus durable,
- Plus professionnel,
- Plus visible,
- et économiquement viable.

Les participants ont exprimé leur volonté de maintenir la dynamique initiée et de travailler ensemble pour renforcer ce secteur essentiel à la protection de l'environnement.

1.3. Plaidoyer sur la destruction Parc National de Kahuzi Biega et sensibilisation durant la période de la guerre.



Photo campagne de sensibilisation pour décourager le commerce de braises issues du parc national de kahuzi-biega

Dans le cadre de ses actions de plaidoyer et de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité, Congo Basin Conservation Society (CBCS) a organisé des séances de sensibilisation dans les marchés illicites de ressources naturelles en provenance du Parc National de Kahuzi-Biega. L'objectif était de stopper la destruction de ce patrimoine mondial, gravement et habitat préféré des grands singes comme les Gorilles de plaine de l'Est ; menacé par la déforestation, particulièrement exacerbée durant la période de guerre à l'Est de la RDC.

Constatant la persistance des activités de déforestation, un plaidoyer a été lancé auprès des dirigeants de la rébellion par le département de la jeunesse en collaboration avec les autres parties prenantes dans la conservation du parc national de kahuzi-biega afin de les appeler à contribuer à la lutte contre la déforestation du PNKB, et d'éviter la perte de la biodiversité d'un patrimoine mondial de l'UNESCO.

Réunion de concertation

À la suite de ce plaidoyer, une réunion s'est tenue le 28 mai 2025 à Goma. La délégation reçue était composée d'acteurs du réseau des jeunes (ROJECF-RDC), acteur de la société civile venue du Sud-Kivu et des membres du consortium Ushiriki pour la conservation des grands singes en RDC.

L'objectif principal de cette rencontre était d'échanger sur la situation critique de la déforestation du PNKB et d'identifier des solutions durables pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources du parc, tout en garantissant la préservation de son écosystème en période de conflit et de la survie des Gorilles de plaine de l'Est.

Présentation de la situation du parc

Le représentant du consortium Ushiriki a présenté un aperçu général du statut du PNKB en tant que site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, en lien avec la situation actuelle de la guerre. Cette analyse a mis en lumière les défis rencontrés, notamment dans les territoires de Kabare et de Kalehe, et a rappelé le statut critique des gorilles de plaine de l'Est, une sous-espèce classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge de l'UICN.

La délégation a exprimé le souhait de voir les autorités locales de prendre des mesures conservatoires immédiates pour mettre fin aux activités de coupe d'arbres dans cette aire protégée.

Réflexion sur les alternatives à la déforestation

Les discussions ont permis d'identifier les principales causes de la déforestation :

- La carbonisation du bois pour produire du charbon de bois (braises), source d'énergie domestique ;
- La production de planches et autres matériaux de construction.

Face à la gravité de la situation et à la forte demande en charbon dans les villes de Bukavu et Goma, les autorités du mouvement ont sollicité des propositions pratiques d'alternatives. La délégation a proposé des solutions réparties en trois catégories :

À court terme

- Interdire formellement la commercialisation des braises issues du PNKB dans les marchés de Bukavu et Goma ;
- Organiser des descentes sur le terrain pour constater la situation et sensibiliser les communautés.

À moyen terme

- Promouvoir les foyers améliorés et la fabrication de briquettes écologiques afin de réduire l'utilisation du bois ;
- Valoriser la gestion des forêts communautaires et encourager le boisement à l'échelle locale.

À long terme

- Installer et réhabiliter des barrages hydroélectriques dans les villages proches du parc ;
- Développer d'autres sources d'énergie durables pour réduire la dépendance au charbon et au bois.

Mesures urgentes à mettre en œuvre

Les participants ont reconnu la nécessité d'actions prioritaires avant d'engager des solutions pérennes. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Diffuser un communiqué interdisant l'exploitation et la vente de produits forestiers issus du PNKB (engagement confirmé par le porte-parole du mouvement) ;
- Renforcer les capacités des communautés locales sur l'importance du parc et leur rôle dans sa conservation ;
- Intensifier les activités de reboisement dans les zones dégradées du parc et ses alentours ;
- Mobiliser des financements auprès des ONG locales et internationales pour soutenir ces initiatives.

1.4. Participation aux réunions internationales sur la justice climatique.



Implication des jeunes dans le mouvement sur la justice climatique



Photo du congrès mondial des forêts à Brazzaville



Photo du sommet mondial sur la justice climatique à kinshasa



Photo participation UNEA7 à Nairobi



Photo participation semaine africaine du climat à Addis Abeba en Ethiopie



Photo Homme Alliance Africa Working Group Nairobi capacity Building meeting.



Photo campagne au sommet africain sur le climat portant la geoingénierie et l'agroécologie



Homme Alliance global & Africa working group à l'UNEA7 Nairobi



UNEA 7 pour la déclaration sur la geoingénierie et l'agroécologie



Premier Congrès mondial des forêts à Brazzavile

Dans le cadre de la justice climatique, et avec l'appui de la Coalition Africaine pour la Justice (ACJ) et AMARRE Bénin, Homme Alliance et Homme Africa Working Groupe, AFSA, Agroecology Fund, Global Forest Coalition et CS Fund, Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network) a pris part à une série d'activités au niveau international, dont au Bénin, du 29 septembre au 12 octobre 2025, représentée par son chargé des programmes, Ladislas WITANENE et représentant du réseau des jeunes sur le climat, à Nairobi à la réunion de renforcement des capacités de la société civile sur la lutte contre la geoingénierie solaire, marine et terrestre, à Nairobi encore à l'assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement, à Brazzaville au premier Congrès mondial des forêts et à Addis-Abeba en Ethiopie au Sommet Africain du climat.

À l'issue de ces activités, des différents documents de déclaration ont été adoptés. Celui-ci a servi de référence lors de la COP30, à l'UNEA, au 1er Congrès mondial des forêts, au sommet Africain sur le climat du et a porté la voix des peuples africains dans le cadre de la justice climatique.

Le mot d'ordre de cette déclaration était clair : « La lutte climatique de l'Afrique n'est pas une supplication, c'est une demande de justice. »

01. Déroulement de l'APCC :

À Cotonou, Bénin, plus d'une centaine de représentants issus de 20 pays africains, communautés locales, peuples autochtones, agriculteurs, jeunes, femmes et société civile ont lancé un appel urgent pour mettre fin à l'extractivisme, pratique qui a permis aux pays du Nord d'exploiter l'Afrique.

Cette mobilisation s'est tenue lors de la deuxième Contre-COP des Peuples Africains (APCC), sous le thème : « Des voies vers la justice climatique et le changement de système menées par l'Afrique : se réapproprier l'avenir au-delà de l'extractivisme. »

Position de l'ACJC :

L'African Climate Justice Collective (ACJC), organisateur du rassemblement, a utilisé cette plateforme pour contester directement le processus de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Selon l'ACJC, ce processus est désormais récupéré par le capitalisme et les pays du Nord, qui marginalisent les voix africaines et aggravent la crise climatique.

« La crise climatique qui ravage l'Afrique n'est pas de notre faute ; elle est le reflet de la dette contractée par les pays du Nord », a déclaré Rumbidzai Mpahlo, coordinatrice de l'ACJC. « Alors que nous contribuons de manière minime aux émissions, nous subissons le plus de souffrances. Cette déclaration représente notre demande unifiée de démanteler le pouvoir exploiteur et de reconquérir notre avenir avant la COP30. »

Des terres agricoles frappées par la sécheresse du Sahel aux côtes érodées d'Ouidah au Bénin, le message de l'APCC était sans équivoque : l'ère de l'extraction et de l'exploitation doit prendre fin.

- **Exigences non négociables de l'Afrique :**

La déclaration de l'APCC a énoncé neuf exigences urgentes et non négociables, constituant un cadre audacieux pour un changement systémique et une véritable justice climatique :

1. Payer la dette climatique et les réparations : Les pays du Nord doivent fournir des compensations sous forme de subventions, et non de prêts.
2. Suspension immédiate des activités d'exploration et de production : L'avenir de l'Afrique doit reposer sur des systèmes d'énergie renouvelable gérés par les communautés locales.

3. Rejet des fausses solutions climatique: Refus du REDD+, du commerce des droits d'émission, des politiques « zéro émission nette », des projets de valorisation énergétique des déchets et de la géo-ingénierie.
4. Le droit de dire non (CLIP) : Ratification et application du consentement libre, préalable et éclairé pour toutes les communautés.
5. Réformer le financement climatique : Les fonds mondiaux doivent être transparents, suffisants et directement accessibles aux communautés affectées.
6. Promouvoir la souveraineté alimentaire : Réformer les lois foncières, soutenir les systèmes alimentaires indigènes et investir dans l'agroécologie paysanne.
7. Mettre fin au colonialisme des déchets : Refuser l'afflux de déchets plastiques, textiles et technologies obsolètes en Afrique.
8. Priorité à la souveraineté énergétique : Transition vers des énergies renouvelables menées par les populations locales, femmes, jeunes et peuples autochtones.
9. Protéger les réfugiés climatiques : Fournir des fonds pour l'adaptation et la résilience afin de garantir sécurité et dignité aux populations déplacées.

III. Recommandations

1. Aux autorités :

- Renforcer le cadre politique et juridique en adoptant et en mettant en œuvre des politiques nationales favorisant l'agroécologie, incluant des incitations fiscales et des mécanismes de protection des forêts contre l'exploitation illégale en RDC;
- Garantir la protection juridique des semences locales en mettant en place des lois et règlements qui reconnaissent et protègent les semences paysannes contre l'appropriation ou la marginalisation par les semences industrielles;
- Renforcer la protection juridique des défenseurs environnementaux en adoptant et appliquant des lois garantissant la sécurité des militants climatiques, en sanctionnant les menaces et intimidations dont ils sont victimes;
- Soutenir la sécurisation foncière des communautés locales en garantissant l'accès équitable à la terre et aux ressources naturelles, afin de permettre aux femmes et aux coopératives locales de développer des pratiques agroécologiques durables;
- Renforcer l'accès aux ressources et à la formation pour faciliter l'accès aux terres, aux semences locales et aux programmes de formation en agroécologie et entrepreneuriat vert, afin de consolider l'autonomie des bénéficiaires.
- Institutionnaliser les foires de semences paysannes en intégrant ces événements dans les politiques agricoles provinciales et nationales afin de renforcer la souveraineté semencière et la sécurité alimentaire;

- Mettre en place des politiques incitatives en adoptant des mesures fiscales et réglementaires qui encouragent les initiatives locales de restauration de l'environnement, en particulier celles portées par les femmes et les jeunes;
- Créer des mécanismes institutionnels de dialogue en mettant en place des plateformes de concertation régulières entre autorités, organisations de la société civile et communautés locales pour anticiper et résoudre les conflits liés à la gestion des ressources naturelles;
- Favoriser la concertation multi-acteurs pour instaurer des plateformes de dialogue entre autorités, communautés locales et organisations de la société civile, garantissant une gestion participative des parcs et des terres;
- Garantir la transparence et la responsabilité des parties prenantes en instaurant des systèmes de suivi public (rapports périodiques, audits indépendants) afin de s'assurer que l'exploitation minière respecte les normes nationales et internationales;
- Renforcer la réglementation et son application en mettant en place des mécanismes de contrôle stricts sur les sites miniers afin de prévenir et sanctionner les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement;
- Renforcer la protection légale et opérationnelle des parcs nationaux en mettant en place des mécanismes de surveillance plus efficaces, avec des sanctions claires contre les acteurs impliqués dans la destruction et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

2. **Communautés locales et peuples autochtones :**

- Promouvoir la gestion collective des semences et des ressources naturelles en renforçant les banques de semences communautaires et en encourageant la gouvernance participative afin de réduire la dépendance aux intrants externes;
- Renforcer les banques de semences communautaires pour assurer la conservation, la multiplication et l'échange des semences locales, garantissant leur disponibilité et leur diversité;
- Valoriser les savoirs paysans et locaux en documentant et en partageant les connaissances traditionnelles liées aux semences et aux pratiques agroécologiques, afin de les transmettre aux jeunes générations;
- Encourager le partage des pratiques durables pour renforcer la résilience écologique et sociale des communautés;
- Instaurer des comités communautaires de gestion des ressources naturelles impliquant activement les femmes et les jeunes dans la prise de décision;

- Promouvoir la justice environnementale participative en encourageant les communautés à signaler les violations environnementales et à collaborer avec les organisations locales pour renforcer la transparence et la responsabilité;
- Développer des initiatives de sensibilisation et d'éducation par des formations locales sur l'agroécologie, la reforestation et la protection des écosystèmes, afin d'impliquer davantage les jeunes et les femmes dans la transition écologique;
- Renforcer les campagnes locales de sensibilisation sur l'importance du Parc National de Kahuzi-Biega pour la biodiversité, la sécurité alimentaire et le climat;
- Mettre en place des programmes communautaires sur les droits humains, la protection de l'environnement et les impacts de l'exploitation minière pour accroître la résilience et la mobilisation locale;
- Soutenir les défenseurs environnementaux et militants climatiques en reconnaissant leur rôle dans la protection de l'environnement et en les appuyant par des actions de solidarité (sensibilisation, mobilisation communautaire);
- Encourager la vigilance citoyenne en formant et en appuyant les comités locaux pour documenter et signaler les abus liés à l'exploitation minière, tout en renforçant leur capacité à dialoguer avec les autorités et les entreprises;
- Développer des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement (agroécologie, écotourisme, artisanat vert) afin de réduire la dépendance aux ressources du parc et améliorer les conditions de vie des communautés.

3. Partenaires Techniques et Financiers :

- Accroître le financement des projets agroécologiques en soutenant financièrement les initiatives locales qui réduisent la pression sur les forêts, en privilégiant les approches intégrées (agriculture durable, reboisement, diversification des revenus);
- Renforcer le soutien financier aux projets pilotes de restauration écologique menés par des femmes et des jeunes, afin de démontrer leur impact et favoriser leur mise à l'échelle;
- Renforcer l'accompagnement technique et méthodologique en fournissant une expertise continue, des outils adaptés et un suivi-évaluation rigoureux pour mesurer l'impact des projets sur la sécurité alimentaire, la résilience climatique et la préservation des forêts;
- Soutenir l'innovation locale et les formations en finançant des programmes sur la gestion durable des semences, l'agroécologie et la résilience climatique, avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes;

- Appuyer la création de plateformes régionales et nationales pour relier les coopératives, les chercheurs et les décideurs, et donner plus de visibilité aux initiatives locales issues des foires et projets communautaires;
- Financer des programmes de formation juridique et de soutien judiciaire pour les défenseurs et militants climatiques, afin de leur donner les moyens de se protéger et de défendre leurs droits;
- Soutenir la protection des défenseurs environnementaux en mettant en place des mécanismes d'appui juridique et sécuritaire pour les militants et organisations qui dénoncent les violations dans les zones minières et forestières;
- Appuyer la collecte de données, la recherche et la communication pour mettre en lumière les violations environnementales et renforcer le plaidoyer au niveau national et international;
- Soutenir le plaidoyer et la gouvernance environnementale en finançant des initiatives locales de suivi indépendant et de renforcement des capacités des organisations communautaires pour défendre la protection des parcs et des écosystèmes;
- Investir dans des alternatives économiques durables en appuyant des projets de diversification des revenus et de restauration écologique pour réduire la dépendance aux minerais et limiter la pression sur les forêts;
- Financer des programmes de reboisement et de conservation de la biodiversité en impliquant directement les femmes et les jeunes dans la gestion durable des sols et des ressources naturelles.

0.2. **Deuxième sommet Africain sur climat à Addis-Abeba**

Des activités de plaidoyer et lobbying ont été assurées à travers les messages ci-dessous :

- Justice climatique c'est maintenant ;
- L'agroecologie est la solution climatique pour l'afrique ;
- L'Afrique n'est pas le laboratoire de la geoingenierie ;
- Non aux fausses solutions climatiques ;
- La lutte contre l'écocide c'est maintenant ;
- Intégrer le rôle des semences paysannes dans les politiques africaines de la sécurité alimentaire.

La délégation de la société dont CBCS et les autres acteurs du bassin du Congo ont contribué afin que la déclaration finale d'Addis-Abeba, intègre des aspects de nos revendications climatiques à travers des engagements financiers clairs caractérisés par un contexte du désengagement des Etats Unis à savoir :

- ❖ **Communiqué de presse conjoint**

À la clôture de l'acs2, l'Afrique revendique sa place dans le leadership mondial du climat avec des engagements de plusieurs milliards de dollars pour financer des solutions climatiques menées au niveau local.
Addis-Abeba, Éthiopie, 11 septembre 2025 : La dernière journée du deuxième Sommet africain sur le climat (ACS2) s'est conclue par un appel clair à positionner l'Afrique, non pas comme une simple victime du changement climatique, mais comme un moteur de solutions et de la prochaine économie climatique mondiale. L'ACS2 a été organisé par la République fédérale démocratique d'Éthiopie en collaboration avec l'Union africaine sous le thème : « Accélérer les solutions climatiques mondiales : Financer le développement résilient et vert de l'Afrique ».

La Déclaration d'Addis-Abeba a été adoptée avec succès

À la clôture de l'AEC2, la Déclaration d'Addis-Abeba des dirigeants africains sur le changement climatique et l'Appel à l'action ont été officiellement adoptés, marquant un moment historique qui place l'Afrique à l'avant-garde de l'action climatique mondiale.

La déclaration des dirigeants a appelé à un « soutien renforcé et soutenu pour intensifier la mise en œuvre des initiatives climatiques menées par l'Afrique, telles que l'Initiative de la Grande Muraille Verte de l'Union africaine, l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains et l'Initiative éthiopienne pour un héritage vert ».

Financement climatique et autres engagements et annonces faits lors de l'ACS2, notamment :

Les dirigeants africains et les partenaires de l'Afrique se sont engagés à apporter des contributions financières et innovantes au continent pour la mise en œuvre de solutions menées par les Africains, notamment :

Le Pacte africain pour l'innovation climatique (ACIC) et le Fonds africain pour le climat (ACF) ont été créés à l'initiative de S.E. Abiy Ahmed, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, qui s'est engagé à mobiliser 50 milliards de dollars par an en financements catalytiques pour promouvoir des solutions climatiques qui accélèrent l'innovation et déploient des solutions climatiques locales à grande échelle sur tout le continent. Le Pacte vise à proposer 1 000 solutions africaines pour relever les défis climatiques dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'eau, des transports et de la résilience d'ici 2030.

Les dirigeants ont clairement indiqué que le financement de l'adaptation est une obligation légale pour les pays développés, et non une œuvre de charité. L'Afrique a souligné que le financement de l'adaptation doit être octroyé sous forme de subventions, et non de prêts qui aggravent un endettement déjà fragile. Afin de corriger le déséquilibre du financement climatique en Afrique, un accord historique a été conclu pour rendre opérationnel le Fonds africain pour le changement climatique, tant attendu, soutenu par la Banque africaine de développement, qui canalisera les obligations vertes et les instruments de financement innovants adaptés aux réalités africaines.

Les chefs d'État et de gouvernement ont parlé d'une seule voix pour exiger une réforme urgente des banques multilatérales de développement afin de réduire les coûts d'emprunt et d'élargir la représentation africaine dans la gouvernance financière mondiale.

Le gouvernement danois a annoncé 79 millions de dollars pour soutenir la transformation agricole.

Les institutions financières africaines telles que la BAD, Afreximbank, Africa50 et l'AFC ont signé un cadre de coopération historique pour rendre opérationnelle l'Initiative pour

l'industrialisation verte de l'Afrique (AGII), soutenue par 100 milliards de dollars mobilisés pour la croissance verte et visant à transformer les énergies renouvelables, les ressources et les industries de l'Afrique en un moteur de croissance intelligent face au climat.

Le gouvernement italien a réaffirmé son engagement à verser 4,2 milliards de dollars au Fonds italien pour le climat, dont environ 70 % seront consacrés à l'Afrique. Il a signé un protocole d'accord avec l'Éthiopie afin de bénéficier de cette initiative.

La deuxième phase du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAAP) a appelé les partenaires à collaborer activement dans l'AAAP 2.0, qui vise à préparer les systèmes alimentaires africains au climat, à préparer les infrastructures et les zones urbaines à l'épreuve du futur, en recherchant un investissement de 50 milliards de dollars et en débloquant des financements résilients à grande échelle d'ici 2030.

La BEI Global a signé des accords d'assistance technique avec Zemen Bank SC, Dashen Bank SC et Hibret Bank en Éthiopie avec une facilitation par le biais du « Soutien à la préparation des banques centrales vertes » du Partenariat NDC dans le cadre de l'engagement de la BEI Global à soutenir 100 milliards d'euros d'investissement d'ici fin 2027.

L'Agenda Mission 300 et l'Initiative pour une cuisine propre ont été mis en place pour garantir que 300 millions d'Africains aient accès à une énergie moderne et 900 millions à des solutions de cuisson propres au cours de la décennie.

Les dirigeants ont également appelé à ce que la part de l'Afrique dans les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables passe d'un maigre 2 % aujourd'hui à au moins 20 % d'ici 2030, un changement qui refléterait enfin le potentiel du continent en tant que puissance énergétique renouvelable.

Le Sommet a fait pression en faveur de la Stratégie des minéraux verts , un plan visant à garantir que le cobalt, le lithium, le cuivre et les terres rares alimentent non seulement les chaînes d'approvisionnement mondiales en énergie propre, mais également la valorisation locale, la création d'emplois et l'industrialisation.

Les dirigeants se sont engagés à mettre en place des mécanismes financiers dédiés pour faire face aux menaces sanitaires liées au climat, des vagues de chaleur mortelles à la propagation des maladies à transmission vectorielle.

L'ACS2 a également marqué le lancement officiel du nouveau Cadre africain pour une résilience juste (JRF), qui œuvrera en collaboration avec le Fonds d'impact pour la justice climatique en Afrique (CJIFA) afin de fournir un cadre et un financement aux initiatives climatiques locales. Le CJIFA a déjà octroyé 64 subventions dans 17 pays africains.

Au cours des trois jours du deuxième Sommet africain sur le climat (ACS2), des interactions étonnantes ont été réalisées entre les décideurs politiques africains et les autres parties prenantes.

0.3. **Le Premier Congrès Mondial des peuples autochtones et communautés locales Forêts des trois bassins du Monde tenu à Brazzaville.**

Organisé par les cinq organisations membres sont l'Alliance indonésienne des peuples autochtones de l'archipel (AMAN), l'Alliance mésoaméricaine des peuples et des forêts (AMPB), l'Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB), la Coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazone (COICA) et le Réseau des peuples

autochtones et locaux pour la gestion durable des écosystèmes des écosystèmes d'Afrique Centrale (REPALEAC).

Ce congrès a été organisé, en reconnaissance du rôle important joué par les peuples autochtones et les communautés locales dans la préservation et la protection des forêts et de la biodiversité.

L'objectif global visait à consolider le processus de coordination et de coopération entre les peuples autochtones et les communautés locales des bassins forestiers mondiaux (Amazonie, Congo et Bornéo-Mékong-Asie du Sud-Est, Méso-Amérique), en vue de créer une coalition mondiale pour soutenir la Décennie des Nations unies pour la restauration.

Le Congrès a servir un moment fort de Présenter les riches expériences des efforts et des contributions des peuples autochtones et des communautés locales dans la préservation des forêts et la conservation de la biodiversité, et identifier les différents défis par région liés à la gestion durable des forêts.

Un plan regroupant les préoccupations, les priorités et les actions a été élaboré et validé afin que les peuples autochtones et les communautés locales renforcent leur rôle dans la gestion durable des forêts dans les bassins forestiers mondiaux, en tant que partie intégrante de l'action mondiale en faveur de la biodiversité et du Climat.

0.4. **Participation** à la **première édition du Forum Continental Africain sur les méga-barrages et la crise climatique.**

Ce forum qui a réuni des mouvements sociaux, des membres de communautés locales et de peuples autochtones, des organisations de la société civile, des pêcheurs, des paysans, des juristes, des universitaires, des défenseurs des droits humains, des experts en énergie, des militants, venus des différentes provinces de la République Démocratique du Congo (Kongo Central, Haut-Katanga, Ituri, Lualaba, Sud-Kivu et Kinshasa), ainsi que des pays Africains tels que le Kenya, la Guinée, le Ghana, le Togo, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Mozambique, la République du Congo, le Cameroun, le Niger, l'Ouganda, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Madagascar, la Namibie, et d'Amérique latine, dont le Brésil et Cuba.

Lors de ce Forum les parties prenantes ont reconnu que les impacts négatifs des méga-barrages ont des répercussions sur les droits humains, en particulier sur le genre. Les femmes sont non seulement exclues des processus d'indemnisation et de compensation, mais elles sont également particulièrement affectées par la perte de terres fertiles, en raison des difficultés d'accès à l'eau et de la perte des moyens de subsistance.

Les acteurs présents ont considéré que la transition énergétique ne saurait signifier un modèle unique et dominant favorisant l'extractivisme dans nos pays et agissant comme un facteur aggravant la crise climatique. Toute transition énergétique doit être juste, progressive et basée sur les besoins réels des pays et des réalités des communautés locales et des peuples autochtones.

Les acteurs ont soulevé une participation très limitée du public et de la société civile dans l'élaboration des visions, des politiques et de la mise en œuvre des projets énergétiques conduit à des initiatives qui profitent davantage aux multinationales qu'aux communautés

locales. Les positions et les revendications des communautés locales concernant ces projets sont souvent délibérément exclus ou passées sous silence dans les processus de consultation publique.

Les différentes recommandations ont été formulées aux gouvernements africains entre autre :

- **Développer des visions et des politiques concrètes de développement socio-économique et environnemental** qui réponde aux besoins des populations locales, et non des politiques ou multinationales.
- **Assurer la participation pleine et entière des populations** : impliquer les Communautés Locales, les peuples autochtones et la Société Civile à toutes les étapes des projets énergétiques. La position et les exigences des populations par rapport à tout projet de développement doivent être au cœur de toutes les phases de planification, d'exécution et de mise en œuvre du projet.
- **Garantir la transparence et la responsabilité** en veillant à ce que toutes les informations relatives aux projets, y compris le financement, la dette, les bailleurs de fonds, les sponsors de projets, les impacts socio-environnementaux, économiques et climatiques, ainsi que les rapports d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES), les plans de gestion environnementale et sociale (PGES), etc. **Soient rendus accessibles.** Toute étude de faisabilité doit être réalisée par des consultants ou acteurs indépendants et impartiaux, sans lien avec les promoteurs du projet, suivant une méthodologie scientifiquement valable.
- **Renforcer les cadres juridiques pour protéger les droits des communautés**, notamment sur :
    - Le principe du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP),
    - Le droit de dire non des populations ;
    - L'indemnisation juste et préalable ;
    - La réinstallation et la restauration des moyens de subsistance.
- **Appliquer une justice réparatrice** et prévoir des réparations pour les communautés aux droits historiquement violés lors du développement des projets des méga-barrages.
- **Honorer, suivre et appliquer les engagements internationaux** (Instruments internationaux et régionaux des droits de l'Homme, Objectifs de Développement Durable, Convention sur la diversité biologique, Accord de Paris, etc.).
- **Favoriser la gestion communautaire des forêts et paysages communautaires**, ainsi que le développement de l'agroécologie.

Aux communautés locales:

- N'hésitez pas à défendre vos droits et à faire entendre votre voix : l'esprit de vos ancêtres et la force des générations futures sont avec vous.
- Renforcer les capacités sur toutes les questions liées aux méga barrages : droits humains, impacts, risques et alternatives aux grands barrages.
- Informer les autres communautés et organisations locales dès que possible des projets de méga barrages sur leurs territoires.
- Favoriser la cohésion locale et créer des alliances et des réseaux communautaires.
- Renforcer la participation des femmes à tous les niveaux.
- Envisager et utiliser les mécanismes de responsabilisation des institutions financières internationales comme moyens de faire valoir leurs droits.

- Mettre en place des mécanismes inclusifs de consultation locale dès les premières étapes des projets.

- **Aux Organisations de la Société Civile (OSC)**
- **Plaidoyer et mobilisation des communautés**
    - Travailler en partenariat avec les communautés locales pour faire valoir leurs revendications et leurs positions
    - Documenter et signaler les violations des droits humains et les impacts climatiques.
    - Exiger des Institutions Financières Internationales (IFI) qu'elles assument leurs responsabilités. Les sociétés transnationales et les gouvernements sont tenus responsables des impacts des projets qu'ils financent ou promeuvent

0.5. Participation à la Réunion Home Alliance organisée à Nairobi et UNEA-7

CBCS et en collaboration avec HOME Hands off Mother Earth Alliance et Home Alliance groupe de travail africain ont coorganisé deux événements cette année à Nairobi dont le renforcement de capacité de la société civile africaine sur la géo-ingénierie afin de soutenir la position prise par les ministres africains contre ces technologies dangereuses du siècle et la participation à l'UNEA-7.

Ces deux réunions ont permis à la société civile africaine de se prononcer contre les technologies de modification de radiation solaire (SRM) dont le processus a commencé en Afrique du Sud.

La position de la société civile à travers le groupe de travail africain dont CBCS assure la coordination en Afrique ; pour les deux réunions s'est focalisée un seul message de ne pas géoingénieriser l'Afrique.

Nos notes de position ont été adressées à travers les points ci-dessous.

1. Nous avons appelé et soutenu instamment les gouvernements africains à respecter le principe de précaution en interdisant purement et simplement toutes les technologies de géo-ingénierie dans les pays africains ;

2. Nous avons soutenus fermement l'appel lancé par tous les ministres africains lors de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN19, AMCEN20) en faveur d'un mécanisme de gouvernance mondiale pour la non-utilisation de la géo-ingénierie solaire, et nous nous sommes engagés à soutenir davantage le leadership africain en vue de la mise en place d'un tel accord international sur la non-utilisation de la géo-ingénierie solaire ;

3. Nous avons reconnu que l'appel en faveur d'un accord sur la non-utilisation de la géo-ingénierie solaire implique explicitement que les gouvernements s'engagent à ne mener aucune expérience en plein air, à ne fournir aucun financement public, à ne délivrer aucun brevet, à ne fournir aucun soutien aux institutions internationales et à ne procéder à aucun déploiement, et qu'un tel accord s'appuierait sur les cadres de gouvernance préventifs existants, y compris le moratoire de longue date prévu par la Convention sur la diversité biologique ;

4. Nous avons rejeté les expériences en plein air. Qu'elles soient prévues sur nos territoires ou menées dans d'autres parties du monde, les expériences à petite échelle en plein air conduisant au développement technologique et à la normalisation de ces interventions extrêmes, tandis que les expériences à grande échelle risquent de causer des dommages loin du lieu d'intervention ;

5. Nous avons insisté pour que les tentatives visant à légitimer les technologies de géo-ingénierie soient efficacement contrées et dénoncées dans toutes les instances multilatérales concernées, notamment le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la CCNUCC, le GIEC et l'UICN. Ces instances ne doivent pas permettre que l'on tente de normaliser la géo-ingénierie solaire et de présenter à tort cette technologie dangereuse comme une option nécessaire pour l'Afrique.

6. Nous avons appelé également nos collègues militants des mouvements sociaux et des organisations de la société civile de tous les secteurs et de toutes les causes à se joindre à nous pour sensibiliser et mobiliser contre la géo-ingénierie et en faveur de transitions authentiques et justes.

IV. Les perspectives pour l'année 2026.

vi.1. Projets en cours ou à venir :

Pour l'ONG Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network), l'ensemble de ces projets en cours ou à venir s'inscrira toujours dans le cadre des huit composantes stratégiques définies dans son plan stratégique 2025–2030. Ces axes prioritaires, sont fondés sur une approche intégrée et durable, suivante :

1. Conservation de la biodiversité en préservant la richesse biologique du bassin du Congo à travers des actions concrètes de protection des espèces rares inscrites sur la liste rouge de l'UICN et de leurs habitats (aires protégées et forêts communautaires) ;
2. Protection et restauration des écosystèmes en mettant en œuvre des initiatives de régénération et de gestion durable des forêts, zones humides et autres écosystèmes fragiles ;
3. Résilience économique et moyens de subsistance en vue de renforcer les capacités des communautés locales en favorisant des activités génératrices de revenus durables et inclusives ;
4. Plaidoyer, lobbying et élargissement de l'espace civique pour promouvoir un environnement favorable à la participation citoyenne et à l'implication des acteurs locaux dans les décisions environnementales ;
5. Droits humains ; en défendant et promouvant les droits des peuples autochtones, communautés locales et des femmes, en garantissant leur inclusion dans les processus de gouvernance des ressources naturelles;
6. Gouvernance forestière en encourageant une gouvernance transparente, participative et partageant des bénéfices équitables issus des forêts et des ressources naturelles ;
7. Gestion des conflits et genre pour développer des mécanismes de prévention et de résolution des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources, tout en intégrant une approche sensible au genre ;

8. Justice climatique et agro-écologie pour promouvoir la justice climatique, la sécurité environnementale et des systèmes alimentaires durables basés sur les principes de l'agro-écologie pour une transition juste et équitable.

vi.2. Objectifs stratégiques :

Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network) s'est fixé comme objectifs stratégiques :

1. D'ici 2030, les communautés locales et peuples autochtones sont accompagnés dans la restauration des écosystèmes, conservation de la biodiversité et gestion rationnelle des ressources naturelles de manière inclusive ;
2. D'ici 20230, les communautés locales et peuples autochtones, des groupes des femmes et jeunes développent des initiatives qui favorisent leur résilience économique à travers des AGRs individuelles et collectives ;
3. D'ici 2030, les détenteurs des droits et des obligations renforcent l'application des instruments légaux en faveur de ressources naturelles, de lutte contre le changement climatique, de criminalités faunique et floristique et contribuent à une gestion durable et inclusive des ressources naturelles tout en favorisant l'élargissement de l'espace civique ;
4. Les Organisations de la Société Civile sont des acteurs clés pour influencer la planification et la prise de décision pour une gouvernance inclusive et équitable des ressources naturelles ;
5. D'ici 2030 les communautés locales, les peuples autochtones, les groupes des femmes, les jeunes et personnes marginalisées développent des capacités de connaissance de leurs droits et la manière de les revendiquer auprès des décideurs politiques et coutumiers ;
6. Les communautés influencent le processus décisionnel pour l'amélioration de leurs droits, bénéficient des avantages issus de la gestion durable des Ressources Naturelles et à travers une distribution équitablement ancrée dans les valeurs ancestrales;
7. D'ici 2030, les communautés développeront des mécanismes de gestion durable des ressources naturelles à travers les modes de gouvernances communautaires des forêts dont les CFCL, Les APC et les AMEC ;
8. Les détenteurs d'obligation légifèrent et mettent en œuvre des lois, des politiques et des réglementations pour la gestion durable des ressources naturelles et fournissent des espaces politiques pour une participation inclusive des OSC, des communautés et des titulaires de droits aux processus de prise de décision ;
9. D'ici 2030, les communautés locales et peuples autochtones développent les mécanismes de gestion des conflits à travers des dialogues inclusifs, sensibles au genre et personnes vivant avec handicapes ;
10. D'ici 2030, les communautés locales et peuples autochtones, les OSC, les OCB, les groupes des femmes et des jeunes participent efficacement dans les actions de justice et la sécurité

climatique en lien avec leurs droits et font entendre leurs voix au niveau local, provincial, national, régional et international ;

11. D'ici 2030, le système alimentaire résiliant au changement climatique fondé sur les principes de l'agroécologie, la souveraineté alimentaire sont adoptés de manière inclusive par les parties prenantes et contribue à la promotion du bien-être économique, social, environnemental et de la conservation de la biodiversité.

vi.3. Opportunités de partenariat:

3.1. Dans le cadre des opportunités et de partenariat prévus pour 2026, la Congo Basin Conservation Society s'associe à des consortiums afin de tester une nouvelle de préservation de la biodiversité au-delà des opportunités courantes portant sur l'agroécologie, la gouvernance forestière, la justice climatique, la lutte contre les criminalités fauniques et floristiques ;

Parmi ces approches nous comptons tester l'approche de (« cash for conservation ») destinée à la préservation de la nature dans le bassin du Congo. Cette initiative vise à renforcer l'implication des populations et des communautés locales et autochtones dans la gestion durable de leurs ressources naturelles, en leur offrant des incitations concrètes pour améliorer leurs conditions de vie tout en conservant la biodiversité rares et leurs habitats.

3.2. Avec Plant-for-the-Planet Restoration Advisory Service cette organisation, s'intéresse aux projets de restauration à petite échelle dans le bassin du Congo, car ils sont locaux, souvent initiés et dirigés par des membres de la communauté, et bénéficient donc d'une excellente compréhension du contexte local et d'un niveau élevé d'adhésion de la communauté. Cependant, une restauration de haute qualité nécessite également une expertise écologique et une compréhension approfondie des processus logistiques et administratifs, et l'absence de ces éléments peut empêcher ces projets d'atteindre leurs objectifs et d'accéder à des financements internationaux. Grâce au service de conseil en restauration, les organisations de restauration sont mises en relation avec un expert en la matière qui leur fournit des conseils gratuits, confidentiels et personnalisés pour permettre un accès au financement. CBCS-Network compte assurer le lead de la mise en place de ce mécanisme en RDC et dans le bassin du Congo.

V. Données financières pour l'année 2025.

Tableau n⁰4

Source de financement		
Bailleur des fond	**Titre projet**	**Subvention Accordée en USD**
PORTICUS à travers Stichting Benevolentia.	Soutenir les mouvements visant à influencer les politiques en faveur de l'agroécologie et à réduire la pression sur la foret	216000
ACEDH & CLIDEF	Assistance légale apportée en faveur des défenseurs et militants climatiques de l'organisation basés dans la Province du Maniema	5000
AGROECOLOGY FUND	Prise en charge des acteurs de la société civile environnementale pour leurs participations au cop 30 sur la biodiversité au brésil.	15000
AUDA-NEPAD & AFR100/WRI	Soutenir les actions de restauration des forêts en RDC	5000
BHRRC	Une transition rapide et équitable : accélérer le déploiement des chaînes de valeur d'énergies renouvelables fondées sur les droits	5000
AFSA	Organisation d'une foire aux semences agricoles en République démocratique du Congo (RDC), dans la province de Maniema, territoire de Kabambare, à Wamaza.	5000
TOTAL GENERAL		**251000**

vii.3. Dépenses par programme.

Tableau n⁰5

DEPENSES PAR PROGRAMME		PREVISION	DEPENSE	TAUX DE REALISATION
ACTIVITE DES PROJETS		196250	133745	68%
ACTIVITE 1	Les actions de plaidoyer influencent les décisions politiques en faveur de l'agroécologie dans les provinces ciblées.	58860	57415	98%
ACTIVITE 1.2	Organiser les dialogues national d'échange directs sur l'agroécologie et la conservation entre les parties prenantes dont les peuples autochtones, communautés locales, la société civile avec les décideurs politiques	16200	13527	84%
ACTIVITE 1.3	Organiser un atelier de plaidoyers auprès des députés provinciaux de 2 provinces proposant des édits ou lois locales sur l'agroécologie au niveau des provinces	12960	13360	103%
ACTIVITE 1.4	Rassembler les parties prenantes et soutenir le développement d'une stratégie nationale sur l'agroécologie pour des systèmes alimentaires durables.	6480	6660	103%
ACTIVITE 1.5	En collaboration avec d'autres partenaires et parties prenantes clés, mettre en place un comité technique chargé d'élaborer une stratégie nationale sur l'agroécologie pour des systèmes alimentaires durables	15120	15340	101%

ACTIVITE 1.6	Élaborer un projet final de la stratégie nationale sur le système alimentaire et l'agroécologie qui sera proposé au gouvernement national.	8100	8528	105%
ACTIVITE 2	Les champions de l'agroécologie sont identifiés grâce à des initiatives de renforcement des capacités	37935	0	0%
ACTIVITE 2.1	Organiser les sessions de renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués en commençant par des petits exploitants agricoles et familiaux, et des acteurs de la chaîne de valeur alimentaire dans la province du maniema.	12015		0%
ACTIVITE 2.2	Organiser les sessions de renforcement des capacités des entités territoriales décentralisées (ETD/Municipalités) pour l'intégration de l'agroécologie dans leurs plans de développement local	10800		0%
ACTIVITE 2.3	Accompagner 2 entités locales décentralisées (ETD) sur la révision du profil environnemental et agroécologique des leurs plans locaux de développement (PDL)	15120		0%
ACTIVITE 3	Mise en place d'un mouvement agroécologique	65205	43080	66%
ACTIVITE 3.1	Créer un réseau des journalistes et des jeunes artistes chargés de communication médiatisée et sensibilisation sur l'agroécologie et la souveraineté alimentaire, conservation et changement climatique en RDC	13500		0%
ACTIVITE 3.2	Organiser une conférence avec entrepreneurs agroécologiques ayant des entreprises enregistrées en RDC et accompagner leur mise en réseau dans deux provinces pilotes	11075		0%
ACTIVITE 3.3	Accompagner le processus de sécurisation des 4 forêts des communautés autochtones dont 3 au Maniema et 1 Sud-Kivu	24430	26760	110%
ACTIVITE 3.4	Doter les semences et motiver les communautés locales et peuples autochtones sur la production des semences locales et organisation des marchés locaux,	16200	16320	101%
ACTIVITE 4	Assistance légale apportée en faveur des défenseurs et militants climatiques de l'organisation basés dans la Province du Maniema	5000	4950	99%
ACTIVITE 4.1	Suivi de dossier aupres de tribunal de grandes instances du maniema	5000	4950	99%
ACTIVITE 5	Prise en charge des acteurs de la société civile environnementale pour leurs participations à la cop 30 sur la biodiversité au brésil.	14250	14020	98%
ACTIVITE 5.1	Participation à la cop 30 au brésil/Bélem	11510	11310	98%

ACTIVITE 5.2	Restitution de mission au bélem	2740	2710	99%
ACTIVITE 6	Soutenir les actions de restauration des forêt en RDC	5000	4750	95%
ACTIVITE 6.1	Soutenir les activité agricoles à Mwenga dans le sud Kivu	5000	4750	95%
ACTIVITE 7	Une transition rapide et équitable : accélérer le déploiement des chaînes de valeur d'énergies renouvelables fondées sur les droits	5000	4650	93%
ACTIVITE 7.1	Étude sur la transition énergétique réalise dans le haut katanga	5000	4650	93%
ACTIVITE 8	Organisation d'une foire aux semences agricoles en République démocratique du Congo (RDC), dans la province de Maniema, territoire de Kabambare, à Wamaza.	5000	4880	98%
ACTIVITE 8.1	Organiser une foire semencière à Wamaza au maniema	5000	4880	98%
A	Frais généraux des projets	54750	14155	26%
A1	Ressources humaines	51840	11250	22%
A1.1	Chargé de projet	15552	3250	21%
A1.2	Directeur financier	10368	2250	22%
A1.3	Chargé de Plaidoyer et de monitoring de projet	10368	2250	22%
A1.4	Agent de base de données	9072	2000	22%
A1.5	Ingénieur Agronome	6480	1500	23%
A2	Coûts Administratifs	2910	2905	100%
A2.1	Équipement bureau	750	650	87%
A2.2	Frais bancaire	2160	2255	104%
TOTAL GENERAL		**251000**	**147900**	**59%**

Remerciements.

- **Partenaires financiers et techniques:**

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ont contribué à la réussite des différentes activités réalisées par Congo Basin Conservation Society (CBCS-Network) au cours de l'année 2025. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans leurs engagements, leurs soutiens et leurs collaborations. Leur appui constant, tant sur le plan financier et technique, que sur le plan stratégique, a été déterminant pour la mise en œuvre de nos actions. Grâce à leur confiance et à leur accompagnement, nous avons pu mobiliser les ressources nécessaires, renforcer nos capacités organisationnelles et garantir la qualité des interventions sur terrain.

Leur soutien ne s'est pas limité à un apport financier : il s'est également traduit par des conseils avisés, des orientations techniques et une disponibilité qui nous ont permis d'avancer avec assurance et qualité. Nous considérons ces partenaires comme de véritables alliés dans la construction d'un avenir durable et inclusif en République Démocratique du Congo en particulier et dans le Bassin du Congo en général.

- **Équipes de terrain :**

Nous adressons également nos remerciements les plus chaleureux à nos équipes de terrain, qu'elles soient basées à Bukavu, Kinshasa, Kindu, Wamaza, Kisangani ou ailleurs. Leur engagement quotidien, leur professionnalisme et leur persévérance ont été la clé de la réussite de nos activités en 2025. Dans des conditions parfois exigeantes, elles ont su faire preuve de courage, de créativité et de dévouement pour atteindre les objectifs fixés. Leur proximité avec les communautés, leur capacité d'écoute et leur sens du service ont permis d'instaurer un climat de confiance, de paix et de collaboration indispensable. Nous saluons leur esprit d'équipe et leur détermination, qui constituent une source d'inspiration et de fierté pour l'ensemble du personnel du Congo basin Conservation Society. Grâce à elles, nos actions prennent vie et trouvent un véritable ancrage dans la réalité du terrain.

- **Aux Communautés locales et Peuples Autochtones :**

Exprimons également notre profonde reconnaissance aux communautés locales et peuples autochtones de la République Démocratique du Congo, et plus particulièrement à celles des provinces du Maniema, de la Tshopo et du Sud-Kivu. Leur participation active à nos activités, leur ouverture et leur volonté de s'impliquer, ainsi que leur appropriation de nos initiatives, ont donné tout leur sens à nos actions.

Ces communautés sont à la fois les véritables bénéficiaires et les co-actrices du changement que nous aspirons à promouvoir. Leur accueil chaleureux, leur disponibilité et leur engagement à travailler main dans la main avec nous ont renforcé la pertinence et l'impact de nos activités.

Sans elles, nos efforts n'auraient pas eu la même portée ni la même légitimité. Leur implication constitue le socle sur lequel nous bâtissons des projets durables, porteurs d'espoir et de transformation sociale. Nous saluons leur courage, leur solidarité et leur détermination, qui inspirent et motivent l'ensemble de notre organisation à poursuivre son engagement en faveur du développement inclusif et participatif.

Annexes.

Nos partenaires techniques et financiers qui nous soutiennent.

